

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700

Cables: OAU, ADDIS ABABA

Rev.2

**PREMIERE REUNION D'EXPERTS CHARGES
DE PREPARER LE CONGRES CULTUREL PANAFRICAIN
16 - 18 DECEMBRE 2002 NAIROBI, KENYA**

RAPPORT FINAL

1. Quarante ans après les indépendances, à l'orée du 21ème siècle, au moment où l'OUA termine sa mission et cède le pas à l'Union africaine avec une nouvelle mission, de nouveaux objectifs, un nouveau cadre, de nouveaux organes, de nouvelles structures, il est nécessaire de passer en revue le secteur de la culture et de préparer la relève des hommes et des structures, pour un nouveau départ.

2. C'est dans ce contexte que l'Union africaine, en coopération avec l'UNESCO et avec le soutien de la Fondation Ford se propose de convoquer en 2003, un congrès culturel panafricain afin de faire un état des lieux, dresser un bilan, prendre la mesure des forces et des faiblesses du secteur, en considérer les nouveaux enjeux et défis, réaffirmer ou redéfinir des priorités et tracer des perspectives.

3. Il est prévu que dans le cadre du congrès, se tiennent,

- Un forum libre
- Une conférence ministérielle statutaire ;
- Un marché de produits et services culturels.

4. La première réunion d'experts chargés de la préparation du Congrès s'est tenue du 16 au 18 décembre 2002 au Bureau scientifique de l'U.A à Nairobi au Kenya.

5. Y ont pris part, des experts indépendants choisis ès qualité, un représentant du gouvernement de l'île Maurice, pays pressenti pour abriter le Congrès, ainsi que des représentants d'organisations africaines et internationales. La liste des participants est en annexe.

Ouverture

6. Lors de la séance d'ouverture, les représentants de l'UA et de l'UNESCO ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants. Ils ont réaffirmé leur engagement à mener à son terme avec succès ce projet majeur. Cette conférence voudrait constituer, selon eux, un jalon important parmi les initiatives culturelles les plus marquantes qui ont vu le jour en Afrique, depuis le premier Congrès des écrivains et artistes noirs convoqués en 1956 à Paris, jusqu'à la consultation panafricaine qui s'est tenue en mars 1998 à Lomé au Togo, à l'initiative des trois partenaires.

7. Les participants ont souligné à ce titre l'importance accrue des questions culturelles, au sens large, qui s'inscrivent à la fois dans le cadre de la

mondialisation, des revendications identitaires, de la construction nationale et de l'intégration régionale, du nécessaire dialogue des civilisations et des cultures, de la dimension économique de la culture, des implications culturelles du NEPAD, etc. Les profils des experts invités ont voulu tenir compte à la fois du nombre et de la variété de ces questions, ainsi que des enjeux et défis à inscrire au programme du prochain congrès. A cet égard, ils se sont félicités de la participation des experts de haut niveau qui ont bien voulu répondre à l'appel de l'UA, de l'UNESCO et de la Fondation Ford, pour assurer le succès de la réunion préparatoire et du congrès.

8. Pour terminer, ils ont vivement remercié le gouvernement de l'Ile Maurice qui a accepté de désigner un représentant pour participer aux travaux. Ils ont vu dans cette démarche, la confirmation de l'intérêt constant que ce pays, adepte fervent et sanctuaire de la multiculturalité, a toujours porté aux questions culturelles en Afrique : Il a abrité notamment, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui a adopté la Charte culturelle de l'Afrique en 1976, ainsi que la première conférence des ministres africains de la Culture de l'OUA en 1986.

Election du Bureau

9. Les experts ont ensuite mis en place un Bureau ainsi composé :

Président : M. Alexis Adande, Université du Bénin
Vice-Président : Dr (Ms) Alinah Segobye, Université du Botswana
Rapporteur : M. Manda Tchebwa, (RDC), Consultant international au MASA

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. L'ordre du jour et le programme de travail adoptés par les experts sont annexés au rapport.

Présentation du projet de Congrès.

11. Le représentant de l'UA a présenté brièvement le projet de congrès comme une initiative conjointe conçue dans le cadre du partenariat stratégique entre l'UA, l'UNESCO et la Fondation Ford. Ce partenariat a été amorcé avec la consultation panafricaine organisée en 1998 à Lomé au Togo, pour préparer la Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998). Il a abouti, entre autres, à l'organisation d'un symposium sur le financement de la culture en Afrique (Abidjan, 2000) et à la création de l'Observatoire sur les politiques culturelles

en Afrique (OCPA) dont le secrétariat provisoire est installé au Mozambique. L'orateur a ensuite souligné la place et le rôle de la culture dans les luttes de libération et la promotion du panafricanisme, ainsi que son rôle comme facteur du développement. Il a aussi relevé que la culture africaine comporte certes de nombreuses valeurs dysfonctionnelles; mais elle recèle également des potentialités susceptibles d'aider à relever un certain nombre de défis qui interpellent l'Afrique et le reste du monde.

12. Il a ensuite noté que, tout au long de l'histoire, les succès portés au crédit de la culture africaine ont pu être capitalisés et les insuffisances et lacunes diagnostiquées et corrigées, parce que les principaux acteurs du développement culturel ont pris l'initiative, à des intervalles plus ou moins réguliers, de faire une halte, de se rencontrer pour faire le point.

13. Au nombre des grandes rencontres qui ont jalonné ce parcours globalement positif, il a mentionné, notamment :

- a) Les premier et deuxième Congrès des écrivains et artistes noirs convoqués respectivement en 1956 à Paris et en 1959 à Rome.
- b) Le colloque du premier Festival mondial des arts nègres en 1966 à Dakar, Sénégal.
- c) Le symposium du Festival culturel panafricain, organisé en 1969 à Alger, sous l'égide de l'OUA.
- d) Le colloque du Festival mondial des arts et de la culture en Afrique, « FESTAC 77 », organisé en 1977 à Lagos, Nigéria.
- e) La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Africacult) organisée en 1975 à Accra, au Ghana, par l'UNESCO, en coopération avec l'OUA.
- f) Les quatre sessions de la Conférence des ministres africains de la Culture (C.M.A.C) convoquées par l'OUA successivement à l'Ile Maurice en 1986, Ouagadougou au Burkina Faso en 1988, Yaoundé au Cameroun en 1990 et Cotonou au Bénin en 1993.

14. C'est dans cette perspective que les initiateurs assignent au congrès les objectifs et résultats attendus, à savoir :

- i) réunir des experts, des professionnels et des décideurs gouvernementaux, pour que, ensemble, ils fassent une revue critique des principaux secteurs qui, depuis plus de cinquante ans, ont mobilisé, les acteurs du développement culturel, partagent leurs expériences, donnent de nouvelles orientations, et formulent des recommandations.
- ii) prendre la mesure des grands enjeux et défis culturels qui interpellent l'Afrique, à l'orée du 21ème siècle et face à la mondialisation, et définir des stratégies pour aller de l'avant.
- iii) disposer, secteur par secteur, de documents de synthèse et donner aux créateurs et aux producteurs, qui sont au cœur de l'action, un cadre référentiel de base plus ou moins complet et une perspective plus large qui dépassent leurs horizons sectoriels respectifs ; cela, en vue de permettre à l'inspiration, aux talents et aux œuvres de se nourrir d'un corpus de connaissances et d'expériences cohérentes enracinées dans une histoire commune.
- iv) situer les jeunes créateurs, penseurs et intellectuels dans une trajectoire, une généalogie, une filiation culturelle verticale ; les situer également dans un réseau horizontal d'acteurs et de partenaires engagés dans les différents secteurs culturels, et préparer en même temps, la relève des hommes et des structures.
- v) contribuer au développement conséquent des productions culturelles africaines de qualité pour entreprendre la conquête de nouveaux marchés.
- vi) revisiter le thème du développement culturel, afin que la contribution de la culture au développement global à travers le NEPAD soit plus conséquente.
- vii) explorer les possibilités et les avantages qu'offrent les NTIC aux initiatives sectorielles et globales.
- viii) contribuer à un renouvellement des études africaines dont certaines sont passablement délaissées au profit presque exclusif des productions ayant une valeur économique.

- ix) disposer des éléments pour une réorientation des politiques culturelles africaines sur la base des études proposées et des expériences échangées.
- x) préparer le terrain et proposer une esquisse de politique et de programme culturels à l'intention des futurs décideurs de l'UA.

15. Les trois principales composantes de la manifestation sont ainsi provisoirement programmées :

- 1) un forum libre et des ateliers ouverts sans distinction à des experts, des professionnels, des créateurs, des décideurs gouvernementaux, des ministres, des personnalités d'Afrique et de la diaspora ainsi qu'à des africanistes étrangers.
- 2) une conférence ministérielle statutaire de l'U.A.
- 3) des expositions, des spectacles et un marché dynamique de produits et services culturels.

16. A l'issue de cet exposé, un participant a exprimé des doutes sur l'opportunité et la pertinence du projet. Il a notamment mis en garde contre le risque qu'il y aurait à organiser un congrès, un de plus, sans lendemain. En revanche, la plupart des délégués qui ont pris la parole sur ce point se sont félicités de l'initiative qui vient à son heure. Ils ont exprimé la ferme volonté de contribuer au succès du congrès. Ils ont relevé que depuis plus de quinze ans, beaucoup d'initiatives culturelles foisonnent, il est vrai sur le continent ; cependant, en dehors de la Conférence des ministres de la Culture de l'OUA qui a une dimension exclusivement panafricaine, ces rencontres sont soit sectorielles (langues, patrimoine, industries culturelles, arts, formation) soit régionales africaines (CEDEAO, SADC, CICIBA) ou internationales, inspirées, fort opportunément et à bon droit, par l'universalité (UNESCO ou Banque Mondiale), le monde islamique (ISESCO), la Francophonie (AIF), le monde arabe (ALECSO) ou la coopération sud-sud (ACP), etc. Dans ces conditions, il est indispensable qu'à intervalles plus ou moins réguliers, les africains se retrouvent entre eux, que tous les acteurs à l'échelle du seul continent se concertent pour faire le point. L'UA est la mieux indiquée pour prendre cette initiative, afin, par ailleurs, d'articuler la culture avec tous les autres secteurs d'activités qui se développent, elles aussi, à l'échelle continentale et dont la coordination revient à l'Union africaine. C'est sur la base de ces arguments entre autres, que le consensus s'est facilement dégagé pour préparer et convoquer le congrès.

17. Après ce débat préliminaire, les différents points traités dans les documents de référence et les communications présentées ont été discutés dans le cadre de 7 panels. Les conclusions et les recommandations sont portées ci-dessous.

PANEL 1 : PASSE DE L'AFRIQUE , TRADITIONS ORALES.

Passé de l'Afrique

18. Un des documents de référence de la réunion souligne que l'histoire est, dans l'Afrique contemporaine, la discipline où la pensée scientifique a été la plus féconde, depuis la décennie des indépendances (J. de Nascimento)
19. La place et le rôle prépondérants de l'histoire, des historiens et des autres spécialistes de l'étude du passé du continent dans la connaissance, la conscientisation et la mobilisation des populations africaines, d'une part, dans la libération et la construction de l'Afrique d'autre part, ainsi que dans la vision dynamique d'un futur qui s'inscrit dans un contexte mondial, par ailleurs ont été exposés et discutés.
20. Les communications et les débats ont aussi porté sur l'état et les difficultés de la recherche, de l'enseignement, des publications scientifiques et des initiatives de vulgarisation, ainsi que sur l'importance des échanges.
21. A cet égard, des délégués ont relevé que pour certaines disciplines qui exigent des moyens importants comme l'archéologie par exemple, la politique de formation et de la recherche est encore souvent dictée de l'extérieur par des accords et conventions inégalitaires. Une des solutions à envisager est la création et le développement de centres d'excellence.
22. D'autre part, la nécessité de déployer en commun des efforts en faveur des disciplines telles que l'archéologie, la paléontologie, etc., a aussi été soulignée, tandis que des participants se sont inquiétés de savoir si la continuité et la relève sont assurées en égyptologie. Ils se sont déclarés soucieux de voir se développer la recherche et l'enseignement, et se poursuivre les travaux des précurseurs comme Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga.
23. Les efforts en faveur de l'étude du passé se justifient certes pour des raisons académiques. Ils se justifient aussi parce qu'en Afrique, plus qu'ailleurs, « il y a une demande d'histoire » : (J. Devisse) Cependant que les africains réclament aussi « le droit à l'histoire » (J. Kizerbo).

24. La réponse à ces exigences se traduit par la nécessité pour les spécialistes concernés d'éclairer utilement les responsables et décideurs, dans l'élaboration des politiques éducatives, culturelles, sociales, de l'information, ainsi que dans la gestion politique et administrative des populations.

25. Tout en réaffirmant le rôle de l'histoire dans la construction nationale et l'unité africaine, les participants ont aussi exprimé leur préoccupation face aux manipulations malencontreuses des faits historiques par les « entrepreneurs de l'identité » et ont appelé à « désarmer l'histoire » (Ch. Wondji). Dans le même temps, face à la mondialisation qui risque d'entraîner tout autant la dissolution des identités, l'appauvrissement et la disparition des spécificités et l'uniformisation desséchante, la demande d'histoire des peuples africains a besoin être satisfaite.

26. Au nombre des questions qui traduisent la demande d'histoire et qui intéressent à la fois le grand public et interpellent les spécialistes et les chercheurs, il faut mentionner des thèmes comme l'Afrique comme berceau de l'humanité, la place de l'Afrique noire dans l'Égypte pharaonique, le rôle et la place de l'Afrique et des africains dans les livres sacrés, l'Afrique et l'Amérique précolombienne, les réparations dûs à l'Afrique du fait de l'esclavage et de la traite négrière et d'autres thèmes qui mobilisent l'opinion, et que les recherches et les débats n'ont pas encore épuisés.

27. Les experts ont en tous les cas soulignés, avec satisfaction, que la rédaction de l'Histoire générale de l'Afrique par l'UNESCO, a constitué un des projets majeurs du 20^e siècle consacrés aux études africaines. Ils ont également évoqué les projets de la Route de l'Esclave et de la Route du Fer. Ils ont aussi salué les efforts de vulgarisation de l'histoire de l'Afrique, à travers des expositions, des publications, des films historiques, des programmes radiophoniques et télévisés, et souhaité que ces initiatives se poursuivent en direction de la jeunesse.

28. Au total, les participants ont insisté pour que se développent encore davantage, la coopération, les rencontres et les échanges entre les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les institutions africaines et internationales, la promotion de la mobilité académique, etc. Ils se sont félicités à cet égard, des initiatives de revitalisation des réseaux associatifs avec les réunions récentes de l'Association des historiens africains, de l'Association Ouest africaine d'Archéologie, etc. dont les conclusions seront portées à l'attention des congressistes. Ils ont en conséquence appelé l'Union africaine, l'UNESCO, la Fondation Ford et tous les autres partenaires concernés à encourager et soutenir les associations professionnelles, ainsi que les activités et programmes scientifiques.

29. Enfin, ils ont suggéré qu'à l'occasion du congrès, un hommage, sous une forme à déterminer, soit rendu aux grandes figures de l'étude du passé africain, pour le rôle qu'ils ont joué, afin que les jeunes générations s'en inspirent, continuent l'œuvre réalisée, et que l'Afrique retrouve avec confiance sa vraie place et envisage l'avenir avec plus de détermination.

Traditions orales

30. S'agissant des traditions orales, l'importance de la collecte, de l'étude et de la promotion en a été fortement soulignée. En effet, outre leur contribution à l'écriture de l'histoire africaine, ce sont aussi les traditions orales qui permettent, aujourd'hui encore, de connaître la culture, les croyances, les traditions, les attitudes et comportements de nombreuses populations africaines. C'est pourquoi avant et durant les vingt premières années des indépendances, il y a eu un réel engouement pour la collecte, l'archivage, l'exploitation, la promotion et la diffusion des traditions orales et des autres expressions matérielles et immatérielles de la culture traditionnelle. L'adoption en 1972 par l'UNESCO du Plan décennal consacré aux traditions orales et aux langues africaines a constitué un facteur de dynamisation des initiatives. Elles ont abouti à d'intenses activités au niveau national, à la création de centres régionaux (CELHTO, EACROTANAL, CERDOTOLA, CICIBA, SACALOT etc.), à l'organisation de nombreuses rencontres (Fondation SCOA, Fondation Senghor) à la création de laboratoires dans les universités et les centres de recherches, à des travaux d'enregistrement de traditions pour des programmes radiophoniques, à des stages de formation à la collecte, etc.

31. Malheureusement la crise des années 80 a porté un coup d'arrêt à la plupart de ces initiatives, entraîné la démobilisation des milieux concernés et provoqués la léthargie ou la disparition des principaux centres nationaux et régionaux. En outre, en l'absence de moyens financiers et, en raison de la fragilité des supports (bandes magnétiques, cassettes, films) et faute de moyens et de techniques de conservation, la pratique courante est la destruction après usage des résultats de la recherche universitaire et des programmes radiophoniques et donc la disparition des fonds sonores, des films documentaires, des photographies, des diapositives et des négatifs des films (Photothèque de Kinshasa en RDC, et Archives Culturelles du Sénégal par exemple.) Il faut aussi déplorer que les informateurs crédibles soient une espèce en voie de disparition irrémédiable. Tous ces phénomènes sont ainsi en train de hâter la mort silencieuse des traditions orales. Or, l'introduction de la culture africaine dans l'enseignement est largement tributaire de ce travail de collecte, d'étude et de promotion des traditions.

32. Des efforts isolés se poursuivent certes, mais dans l'anonymat, car ces initiatives n'ont plus aujourd'hui la visibilité d'antan. Il ne reste par conséquent des activités de collecte et de promotion, que celle des expressions traditionnelles commercialement utiles (musique, culture matérielle, artisanat, arts de vivre, parure, vêtue) qui peuvent être remises au goût du jour, à l'usage du marché

33. L'un des rares projets qu'il est utile de signaler est celui que développe le CELHTO, Centre de l'Union africaine basé à Niamey au Niger, institution en voie de restructuration : le projet ARTO, « Archives sonores et ressources documentaires de la tradition orale en Afrique » fera l'objet d'une communication au Congrès. Le congrès sera également le lieu de faire l'évaluation des principaux centres régionaux (CICIBA, CERDOTOLA, EACROTANAL, SACALOT) et de faire des propositions de sauvetage des résultats de la recherche, de redynamisation et de recentrage des activités, peut-être autour des centres qui fonctionnent encore (CELHTO et CICIBA).

PANEL 2 PENSEE AFRICAINE, SPIRITUALITE, VALEURS.

Pensée africaine

34. Les documents reçus, les communications et les débats ont rappelé la polémique des années 1970 relative à l'existence ou la non existence d'une philosophie africaine. Les participants ont également été informés de la tenue toute récente d'un colloque international en septembre 2002 à Porto Novo au Bénin, sur « La rencontre des rationalités ». Il a été organisé par le Centre africain des hautes études (Bénin) animé par le Prof. P. Houtondji en coopération avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (UNESCO). Il a été précédé par un forum des sociétés savantes africaines pour développer des échanges horizontaux entre chercheurs africains, en vue du renforcement des capacités scientifiques et technologiques du continent. Les thèmes, les communications et les conclusions du colloque jugés pertinents pour le congrès seront retenus. Les initiateurs du colloque dont le Prof. P. Houtondji est l'un des plus actifs en Afrique francophone seront également mis à contribution pour la préparation et la tenue du Congrès.

35. Les participants ont aussi passé en revue, brièvement les idéologies culturelles africaines, notamment, la Négritude, l'African personality, le Panafricanisme, le Consciencisme, l'Africanité, l'Authenticité, la Renaissance africaine, le Socialisme africain etc. ; (l'Apartheid et l'Ivoirité, entre autres n'ont pas été mentionnés). Ils ont proposé qu'une revue critique et une évaluation exhaustive en soit faite au congrès, afin de tirer les leçons, de retenir les éléments positifs, de fixer des repères, d'opérer les dépassements

nécessaires, de s'orienter résolument vers le futur, de se donner des mots d'ordre et de créer des mouvements mobilisateurs.

36. Les idéologies africaines ont été évoquées, parce que des analystes considèrent que « l'outil le plus important pour construire une identité nationale est l'idéologie. L'idéologie est cette composante de la culture qui participe activement et explicitement à la création et à la défense d'un modèle de valeurs et de croyances. Et la manière dont les Etats africains sont constitués est, en réalité, gravée dans les déclarations idéologiques des dirigeants politiques africains, de même que dans les écrits des universitaires et penseurs africains » (V.C. Uchendu).

37. S'agissant des conditions de développement de la recherche, de l'enseignement des publications et des échanges, elles seront discutées lors du congrès, de même que la nécessaire promotion et la vulgarisation des éléments pertinents de la pensée africaine traditionnelle.

38. Les principaux ouvrages de référence sur la pensée africaine traditionnelle seront mis à la disposition des participants, lors du congrès. (La philosophie bantoue de R.P. Tempels, les travaux de A. Kagame, de E.Mweng de Janheinz Jahn, etc.)

Religions et spiritualité

39. S'agissant de la spiritualité africaine et des religions en Afrique, un participant a rappelé les travaux d'égyptologues, d'archéologues, d'historiens, de penseurs et de spécialistes des textes sacrés, montrant la dette des trois religions abrahamiques monothéistes à l'égard de la spiritualité africaine traditionnelle.

40. Le rôle des missionnaires chrétiens dans la pénétration et la domination coloniale a également été rappelé, ainsi, que l'imposition parfois violente de l'Islam dans certaines sociétés africaines. L'on a aussi rappelé le rôle des communautés musulmanes et de leurs leaders dans la lutte et la résistance contre l'occupation coloniale en Afrique du Nord et de l'Ouest notamment.

41. Cependant, à l'instar des langues africaines dont le nombre est souvent invoqué comme un handicap, les nombreuses formes et variantes de la religion africaine et leur manque de systématisation rendent malaisée leur prise en compte dans les politiques nationales et dans les systèmes d'éducation.

42. Il a par ailleurs été souligné qu'avec la montée des revendications identitaires, des mouvements fondamentalistes, de l'intolérance et des violences terroristes, la cohabitation des différentes religions, sectes et autres formes de croyances dans un même espace national ou régional est devenue problématique dans certain pays. Ces phénomènes risquent de déstabiliser certaines formations étatiques, tandis l'Afrique elle-même entre de gré ou de force dans la mouvance des grands courants mondiaux du terrorisme et « du choc des civilisations » annoncé par certains analystes. Fort heureusement, dans la plupart des pays africains, la tolérance et la coexistence pacifique sont de rigueur. Cet acquis doit être préservé et renforcé à travers des recherches, des publications, des rencontres, des échanges, des programmes éducatifs et radiophoniques, etc.

43. La prolifération des sectes et sous sectes chrétiennes souvent d'origine américaine, ainsi que des sectes et mouvements synchrétiques africains qui se développent principalement le long du golfe du Bénin, (du Nigeria au Libéria) ont été relevés. Le poids économique et financier de ces sectes, l'usage qu'il font des moyens médiatiques (radio, TV, cassettes) et leur impact sur les populations nécessitent d'être étudiés, exposés et discutés au Congrès.

44. Les documents de travail soumis aux experts évoquent également les obédiences, fraternités, sociétés secrètes, religions et spiritualités d'origine occidentale ou orientale auxquelles adhèrent des élites africaines, d'une part, et les sociétés secrètes traditionnelles africaines qui se raréfient, mais restent vivaces dans certains, pays d'autre part, ainsi que le recours des élites et des masses aux pratiques ou à l'assistance spirituelle de toutes sortes.

45. Ces phénomènes religieux en général et les sectes en particulier ont un impact sur la culture, l'économie, le social et la politique (M. Glelé) que le congrès ne peut occulter. Un éclairage plus exhaustif pourrait, autant que possible, être apporté quant à leur place, leur rôle et leur portée en Afrique. A cet égard, les travaux des précurseurs comme J. Mbiti, V. Monteil, M. Glelé ou les conclusions du colloque d'Abidjan (1961) sont des références importantes.

46. Parce que donc l'influence de la religion et des croyances en général sur tous les autres aspects de l'existence individuelle et collective est évidente, le congrès s'efforcera de faire comprendre les différentes manifestations du fait religieux dans la vie sociale, politique, économique, et artistique de nos sociétés, et les initiatives à prendre, s'il y a lieu. Sur la question de savoir si la religion fait partie de la culture, un auteur rappelle l'intervention d'un délégué étonné de voir la religion figurer à l'ordre du jour d'une réunion d'experts en 1995, dans un pays africain: pour ce délégué, il était hors de question que des

universitaires irrévérencieux soient autorisés à inscrire la religion à leurs débats. Cet incident est révélateur de la difficulté à délimiter le champ de la culture.

Valeurs africaines

47. En l'absence d'un des experts invités dont les travaux font autorité (Prof. K. Gyekye), et en l'absence également de deux traditionalistes éminents empêchés (Dioulde Laya et Y. Tata Cissé), des communications sur les valeurs africaines n'ont pas été présentées. Les participants ont néanmoins passé en revue, brièvement, un certain nombre de valeurs africaines positives bien connues. Ils ont suggéré que les documents et travaux du congrès mettent l'accent sur les valeurs positives à promouvoir et sur les valeurs dysfonctionnelles à éliminer. Un accent particulier sera porté sur les meilleures pratiques (best practices) en la matière. Seront plus particulièrement exposées les méthodes et pratiques abouties d'adaptation, de recyclage et de redynamisation de valeurs positives d'une part (prévention gestion et règlement des conflits, akwaba, téranga, gatsatsa, diatiguia, parenté à plaisanterie etc.), et d'initiatives réussies d'élimination de pratiques et de valeurs négatives d'autre part (ex. : excision, systèmes de castes etc.).

PANEL 3 : SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE, TECHNOLOGIES TRADITIONNELLES, ARTISANATS, ARTS DE VIVRE, ET ARTS VISUELS

48. Pour le NEPAD, la culture fait partie intégrante des efforts de développement du continent. C'est pourquoi il est indispensable de protéger et d'utiliser correctement le savoir autochtone qui représente une dimension importante de la culture du continent et d'en faire bénéficier toute l'humanité. Le NEPAD consacrera une attention toute particulière à la protection et au développement du savoir traditionnel. C'est-à-dire aux œuvres littéraires et artistiques nourries de tradition comme aux travaux scientifiques, performances, inventions, découvertes, conceptions, marques, appellations et symboles, informations encore non divulguées et toutes autres innovations et créations fondées sur la tradition et des activités intellectuelles dans les domaines industriel, scientifique, littéraire ou artistique. Ce concept englobe aussi le patrimoine génétique et les connaissances médicales traditionnelles qui y sont associées. Comme exemples de savoirs traditionnels, on peut évoquer la réduction des fractures d'os et la production d'antidote contre les venins de serpents (Nwokeabia). La maîtrise du mode d'acquisition et d'utilisation du savoir par les personnes et les sociétés est essentielle pour améliorer les vies des populations, notamment celles des plus démunies.

49. Au titre des savoirs, des savoir-faire traditionnels et des technologies endogènes, l'essentiel des exposés et des débats a porté à la fois sur la médecine et la pharmacopée, l'architecture africaine et les artisanats.

Médecine traditionnelle.

50. S'agissant de la médecine et de la pharmacopée, les participants ont réaffirmé la place et le rôle de premier plan de ce secteur, en Afrique. Il a donné des résultats probants dans la mesure où il a contribué à la sauvegarde et à la survie des populations africaines depuis les origines, et la grande majorité de la population continue d'avoir recours à ces soins. Les communications et les débats ont également montré que la dynamique actuelle qui tend à se généraliser est de promouvoir la concertation, la complémentarité et le partenariat entre les spécialistes, les universités, les centres de recherche, les hôpitaux, les laboratoires, etc., d'une part, et les recettes et méthodes des tradipraticiens, d'autre part. En tout état de cause, les aspects culturels de la médecine, de la pharmacopée et de l'ethnopsychiatrie, ainsi que les conditions et les expériences de modernisation et d'adaptation, seront examinés lors du congrès. Comme pour les autres savoirs traditionnels, les problèmes majeurs à résoudre dans le contexte actuel sont, celui du secret et de la transmission, celui de l'adaptation, ainsi que celui de la propriété intellectuelle et du pillage des ressources génétiques.

51. Des expériences comme celles en cours au Burkina Faso, au Kenya, au Sénégal (Fatick) ou au Zimbabwe par exemple seront exposées au congrès.

Architecture africaine

52. L'architecture africaine traditionnelle ainsi que les tendances actuelles de l'architecture africaine moderne ont fait l'objet d'une communication et de débats enrichissants. Ces deux principaux volets seront exposés et discutés lors du congrès : recherche, formation, enseignement, techniques et matériaux locaux, architecture d'intérieur, adaptation pour le tourisme et l'hôtellerie, (cas de l'Éthiopie) recensement et protection des sites, monuments et édifices historiques, ethnographiques ou religieux (cultes ancestraux et religions importées), aménagement urbain, modernisation et adaptation de l'habitat rural, etc. A ce titre, la richesse de l'architecture traditionnelle au Cameroun en général et des femmes bâtisseuses dans certaines sociétés de ce pays en particulier ont été signalées.

53. Les contributions de l'École régionale d'architecture de Lomé au Togo, du CICAT, des organisateurs de la Conférence AFRIBAT (1982) et de bâtisseurs traditionnels du Cameroun et du Mali par exemple seront sollicitées.

54. Un atlas de l'architecture traditionnelle africaine pourrait être dressé. Une ou plusieurs expositions pourraient également être consacrées à la médecine traditionnelle et à l'architecture africaine lors du congrès. Des professionnels de la médecine africaine et de l'architecture traditionnelle pourraient aussi être invités à présenter des communications au congrès.

Artisanats et arts de vivre

55. Un exposé détaillé a été consacré à l'artisanat et aux divers arts de vivre : artisanat d'art (décoratif), artisanat de production de biens à ranger dans la rubrique des éléments de la culture matérielle (poterie, vannerie, tissage etc.), artisanat de services (vêtue, parure, cosmétique, design, art culinaire, etc.).

56. Le potentiel économique de ce secteur a été réaffirmé, en relation notamment avec le tourisme et l'hôtellerie, car il véhicule une forte identité. Mais pour qu'il soit plus compétitif, génère davantage d'emplois et gagne des parts de marchés (dans le cadre de l'AGOA, par exemple), des efforts soutenus doivent être entrepris pour la modernisation et la finition du design (y compris le haut de gamme), le développement des capacités de production pour répondre à la demande et aux besoins de l'exportation. L'encadrement effectif des artisans et l'exécution de programmes de formation et de perfectionnement sont une réponse à ces problèmes.

57. Le rapport de la Banque mondiale développé par Tyler Biggs soumis aux experts à Nairobi, sera plus largement exploité lors du Congrès. Ce rapport intitulé « Africa can compete » (1994) souligne que les études de cas menées aux Etats-Unis, en Europe et dans plusieurs pays africains décèlent une forte demande pour les produits africains et l'esthétique africaine notamment, très cotée aux Etats-Unis. La demande y est soutenue par l'importante communauté afro-américaine et sa philosophie du retour aux sources africaines. Les artéfacts africains rapprochent les afro-américains de leurs racines et font l'objet d'une consommation de masse de produits appelés « afrocentric goods ». La propension à consommer des afro-américains est réputée plus élevée que celles des autres communautés américaines et le niveau de vie américain rend accessible les produits africains.

58. L'Europe, elle, est traversée par la tendance au relativisme culturel, qui incite à la connaissance et à la reconnaissance des œuvres culturelles des autres peuples et civilisations. Elle se rapproche également de produits naturels ou en phase avec la nature ; ses consommateurs quelque peu saturés par les produits industriels sont gagnés par la quête de produits bio, faits-mains. La

dénomination de produits ethniques traduit cette évolution qui associe des origines, une culture, des savoir-faire.

59. La mutation opérée dans les échanges mondiaux par la réduction des distances internationales, la grande mobilité des travailleurs et des touristes crée une attirance pour les produits de souvenir, tout en transformant les goûts et préférences au gré des rencontres, des voyages, et des expériences multiethniques.

60. Autant d'éléments qui ont poussé les experts de la Banque mondiale à recommander pour une fois l'intervention de l'Etat pour soutenir et promouvoir une filière à fort potentiel. Il s'agit que l'Etat intervienne pour que les exportateurs africains puissent améliorer sensiblement leurs performances sur les volumes de production trop faibles, la qualité qui tend à être inégale et surtout à décroître avec les quantités, les délais de livraison trop aléatoires et les prix irrationnels dans le système marchand international. Les efforts de promotion, de financement, de formation, d'interaction avec les professionnels privés sont aussi à favoriser par les gouvernements. Plusieurs expériences positives de partenariats entre ONG, structures étatiques, distributeurs internationaux ont ainsi permis au Ghana, au Kenya et ailleurs de réaliser des commandes dans les standards internationaux de volumes, de délais et de qualité.

Protéger les savoirs traditionnels

61. Les problèmes de la contre façon et du droit d'auteur seront aussi exhaustivement débattus. Une importante communication sera faite au congrès par un des experts invités à Nairobi, sur la protection des droits relatifs aux savoirs traditionnels tels que définis au début de ce panel. Selon l'expert (H. Nwokeabia), dans le monde d'aujourd'hui, même lorsque les systèmes des savoirs traditionnels (ST) ont suffi à pourvoir aux besoins des sociétés indigènes, ces systèmes de savoirs n'ont pas généré le même type de révolution industrielle, comme ce fut le cas en Europe, par exemple. Par révolution industrielle nous entendons un changement radical suscité par une réforme positive des conditions de production, qui se traduit par un formidable accroissement de la productivité et un développement évident de techniques de production bien supérieures.

62. L'innovation est souvent le fait d'individus. Il faut qu'elle soit reconnue et récompensée ; autrement, elle restera la propriété exclusive de ses auteurs et ne profitera pas au grand public. L'absence d'une telle reconnaissance inhibe également toute innovation future. Dans le système de protection du savoir traditionnel en Afrique, système qui est constitué par les lois coutumières,

seule la propriété collective est reconnue, et les innovations individuelles sont très peu récompensées. Il en résulte soit une culture du secret dans les secteurs à revenus élevés tels que la médecine, soit encore l'indifférence dans les secteurs à faibles revenus tels que l'agriculture. Lorsque les innovateurs décèdent, les savoirs qu'ils ont générés sont souvent perdus parce que leurs inventeurs n'ont pas été motivés à les rendre publics. Une telle situation entraîne ce que nous appelons « les innovations continues mais non additives », par opposition aux « innovations continues et additives ». Nous expliquerons ces effets à travers deux principaux modèles : le modèle de la motivation et celui de l'échelle de croissance. Deux conclusions émergent de cette analyse. Le savoir, en général, peut être une propriété collective. Par contre, faire de l'innovation un bien public, pendant une période d'au moins 10 à 15 ans, sans donner une compensation spéciale à son auteur, est sans aucun doute le pire des moyens de soutenir la croissance économique et la promotion du bien-être. Un système de protection multiple est sans doute requis. Un système d'indication géographique pourrait être utilisé pour le savoir d'ordre général, et des brevets pour les innovations individuelles.

63. Par conséquent, l'objectif est de concevoir, pour la protection des ST africains, un modèle de législation visant un objectif bien précis. Dans ce cas, nous visons un modèle de système de protection qui soutienne les aspirations économiques et de développement de la région. Un système de protection qui tienne également compte du village planétaire au sein duquel l'Afrique est appelée à opérer, et où la concurrence sera ouverte à tous. Il n'existe à ce jour en Afrique aucun modèle avant-gardiste reconnu et doté d'une dimension claire de croissance économique pour la protection des ST. Dans ces conditions, nous envisagerons des cadres théoriques susceptibles d'être testés, qui reflètent fidèlement la situation des savoirs traditionnels dans la région.

64. Pour la tenue du congrès, il sera fait appel à la contribution des représentants des différents métiers du savoir-faire traditionnel au forum libre et aux expositions. Des ateliers de confection et de démonstration pourraient également être montés dans le site réservés aux expositions.

65. Au nombre des experts, des professionnels et des institutions qui seront sollicités pour la préparation et l'organisation du congrès figurent le SIAO, les spécialistes du design, de la haute couture traditionnelle et moderne, ceux des arts décoratifs etc. Des participants ont souhaité à cet égard que d'autres salons de l'artisanat qui regroupent souvent en une seule manifestation tous ces métiers, soient aussi organisés dans les autres régions d'Afrique, en plus du Salon de Ouagadougou. Des pays comme l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar ou l'Afrique du Sud pourraient en organiser.

Arts plastiques et patrimoine

66. Les participants ont, par ailleurs rappelé la richesse et la contribution remarquable des arts plastiques africains (art nègre et art contemporain) au patrimoine culturel de l'humanité. Ont également été évoqués à divers titres, les grands musées d'art africain à l'étranger, les efforts, mais aussi les difficultés des musées nationaux africains et des institutions de coopération en Afrique : AFRICOM, PREMA, WAMP, les Biennales de Dakar, du CICIBA, et d'Afrique du Sud, la nécessité de renforcer les centres de recherche et de formation, la prolifération des galeries dans les villes touristiques et les sièges des festivals, le trafic illicite, le retour au la restitution des biens culturels, l'éducation artistique à l'école etc. Il a été proposé, entre autres que le congrès contribue à faire le point sur l'état et les tendances de la création artistique, de la critique, des tendances du marché international de l'art nègre et de l'art plastique contemporain, des écoles et centres de formation, de la création ou du renforcement des centres d'excellence, etc.

67. Par de là les expositions qui pourraient être organisées lors du congrès, l'on a souhaité que des échanges se développent entre les principales biennales des arts, et entre les principales écoles d'art plastique du continent.

PANEL 4: ARTS VIVANTS, ARTS DU SPECTACLE, ARTS AUDIOVISUELS

68. Les arts vivants sont un des domaines les plus caractéristiques de la culture populaire africaine. Ils sont aussi les mieux diffusés et les plus connus au niveau mondial (world music). Cette rencontre entre le talent spécifiquement africain, le caractère populaire de la création et de la diffusion des arts du spectacle en Afrique, l'avènement de la société de loisir dans les pays développés et les possibilités des technologies audiovisuelles à la fois comme facteurs de production et vecteurs de diffusion et de communication de masse expliquent la centralité des thèmes de ce secteur.

Musiques africaines

69. Le nombre et la diversité des analystes, des professionnels des promoteurs et des décideurs, qui devront être impliqués, attestent également du caractère central de ces disciplines. C'est en raison de cette diversité, de cette variété et de cette complexité qu'il sera nécessaire d'être rigoureux dans la thématisation, dans le choix des experts et dans la préparation et la planification des exposés et des débats, afin que les problèmes réels soient

soulevés avec pertinence et exhaustivité et qu'il soit possible de dégager des conclusions et des recommandations utiles. Il sera en effet question de création et de formation, de marchés et de publics, de production et de « show business », de qualité et de mode éphémère, de droits divers et de piratage, d'exception culturelle et de présence africaine dans le monde, de reconnaissance des talents et de prix de consécration, de foires et de festivals, d'investissement et de rentabilité, de traditions et d'arts populaires, mais aussi de musique et de danse classique, de l'Afrique et de ses diasporas, etc..

70. Un des exposés présenté à ce panel a été consacré aux musiques africaines : états des lieux, enjeux et défis. Comme signe de la diversité et de la richesse inouïe de cet art, l'exposé souligne qu'en Afrique, la musique constitue, pour chaque groupe, pour chaque corps social, une carte d'identification sonore, permettant de reconnaître un clan, une tribu, une ethnie, un pays, une région et le continent dans son ensemble. S'il y a en moyenne cinquante groupes ethniques et autant de langues par pays, chacun avec sa musique, et si pour chaque pays il faut comptabiliser les musiques urbaines et rurales, les musiques religieuses et profanes, celles qui sont consommées localement et celles qui sont exportées, c'est proprement une tour de Babel que recouvre le terme de musiques africaines.

71. Les musiques semées à tout vent depuis des siècles constituent peut-être la contribution la plus remarquable de l'Afrique au patrimoine vivant de l'humanité : « La musique est partie d'Afrique avec ses rythmes et a donné naissance à toutes sortes de formes musicales à travers le monde : Blues, Jazz, Rock, Rumba, Reggae, Samba etc. Elle est aujourd'hui entrain d'achever une boucle pour revenir à son point de départ » (Ismaël Touré).

72. A cette fresque immense que décrit l'exposé s'ajoute, à la fois une analyse approfondie sur les produits audiovisuels, avec leurs énormes potentialités, l'emprise des « majors companies » qui brassent, au niveau mondial, des milliards de dollars, l'univers sans pitié des prédateurs, les NTIC, bref les nombreux enjeux et défis colossaux qui, s'ils ne sont pas relevés noieront l'Afrique dans la mondialisation, tant dans ce domaine, la technologie évolue à un rythme vertigineux.

73. Liés à la musique, la danse africaine traditionnelle et moderne, les ballets, les recherches chorégraphiques, le théâtre, les marionnettes, les arts du spectacle en général, ainsi que la percussion (le phénomène djembé !) seront également analysés et exposés exhaustivement. Ces disciplines feront aussi l'objet d'expositions, et des spectacles vivants seront présentés durant le congrès.

74. L'expertise et l'expérience des responsables de festivals et manifestations tels que le MASA d'Abidjan, les Koras d'Afrique du Sud, le FESPAM de Brazzaville, le FITHEB de Cotonou, etc. seront mises à contribution. Seraient également intéressantes à exposer, les expériences des ballets guinéens et des groupes instrumentaux du Soudan et d'Égypte, les recherches chorégraphiques de G. Acogny, celles d'Angola, du Mozambique ou de Madagascar, ou encore les marionnettes du Togo, entre autres.

75. Plus particulièrement, les participants ont souhaité que le congrès soit l'occasion de donner forme au projet de l'OUA pour la création d'un centre de recherches et de documentation sur la musique africaine. Outre les composantes scientifiques et archivistiques, ce centre développerait également un programme de collecte et d'exposition d'instruments de musique traditionnelle dont un consultant a déjà réalisé l'étude. Des travaux d'identification et de collecte d'instruments en voie de disparition pourraient déjà être entrepris dans chaque pays, en attendant qu'un gouvernement offre à l'UA, des conditions avantageuses pour abriter ce centre.

Cinéma et photographie

76. Le cinéma occupe une place à part dans les arts audiovisuels africains. Très tôt, les cinéastes africains se sont engagés en faveur de la lutte de libération et de l'émancipation des peuples africains. Les premières générations de cinéastes ont en effet développé un cinéma et un discours militant et créé, assez rapidement, une association professionnelle, dans la trajectoire des mouvements progressistes de l'époque. Cette position anticolonialiste contraire aux intérêts dominants a, c'est évident, contribué entre autres à freiner au départ, l'essor du cinéma africain, contrairement aux autres cinémas moins engagés du Tiers monde de l'époque (Inde, Égypte). Les difficultés rencontrées dès l'origine et les obstacles persistants ont conduit de longue date les cinéastes à diagnostiquer les maux et à proposer des solutions, sans pouvoir cependant convaincre les autorités concernées, qui avaient d'autres priorités. Du reste beaucoup de responsables politiques se méfiaient des cinéastes, de leurs discours et de leurs œuvres alors passablement subversifs.

77. La plupart des recommandations formulées de longue date ont été reprises dans le Plan d'Action de Dakar sur les industries culturelles (1992) qui est toujours d'actualité. Il ne sera donc pas nécessaire de débattre outre mesure des problèmes de ce secteur. Il faudra plutôt en examiner les voies et moyens de mise en œuvre. Il reste notamment à régler durablement, le problème crucial de la formation des cinéastes et des autres métiers du cinéma et de l'audiovisuel, car, c'est évident, quel que soit le génie ou le talent, on ne

peut pas faire l'économie d'une formation et d'un professionnalisme de haut niveau, susceptibles de donner en quantité des produits de qualité pouvant concurrencer et gagner des parts de marché. Une attention spéciale sera portée à la situation des acteurs et actrices africains dont les revendications commencent à émerger

78. En tout état de cause, la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI) créée depuis 1969, est une des associations culturelles professionnelles les plus anciennes, les mieux structurées et les plus solides, malgré ses problèmes de financement. Elle peut apporter son expérience aux autres groupements du genre. La FEPACI, l'Association des Historiens Africains, et celles des éditeurs (APNET), des écrivains (PAWA) ou des Anthropologues (APA) pourraient ainsi constituer le noyau de la future confédération panafricaine des associations culturelles professionnelles dont la création est proposée à l'occasion du congrès.

79. Durant le congrès, sera organisé une semaine du cinéma africain, en coopération avec les responsables des principaux festivals réguliers (FESPACO, JCC, ZIFF etc.). Le FESPACO qui est, sans conteste le plus important de ces festivals en assurera la coordination.

80. Les questions concernant la création dans les autres secteurs de l'audiovisuel (télévision vidéo, CD, DVD et autres technologies de pointe) seront confiées à des experts confirmés à identifier ; les aspects liés à la production et au marché seront également examinés par des spécialistes des industries culturelles. Mais d'ores et déjà, il convient de rappeler encore une fois que la plupart de ces questions ont été largement débattus et pris en compte dans le Plan d'Action de Dakar sur les industries culturelles en Afrique, adopté en 1992 par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Ce plan reste d'une grande actualité. Le Congrès sera cependant l'occasion d'en évaluer la mise en œuvre. Il sera aussi nécessaire de le mettre à jour, surtout en ce qui concerne les NTIC et les défis de la mondialisation qui n'avaient pas encore une telle ampleur.

81. Moins connue des spécialistes de la culture, plus modeste, mais bien plus populaire au niveau des populations africaines, la photo d'art ou d'artisanat occupe encore une place marginale dans les recherches et les débats. Les photographes professionnels dont les œuvres illustrent les livres d'art et de tourisme, les cartes postales etc. sont, pour la plupart des expatriés. Un atelier spécial pourrait être consacré à tous les aspects et usages de la photo en Afrique, y compris les œuvres d'archives historiques à Kinshasa, et les œuvres exposées lors du Festival de la photo à Bamako. Les responsables de

cette manifestation pourraient être mis à contribution pour la préparation et l'organisation des débats et des expositions à réaliser lors du congrès.

Promouvoir l'image de l'Afrique

82. Enfin, l'image de l'Afrique dans le média, le rôle et la place du noir et de l'Africain dans les productions cinématographiques et télévisées du monde, ainsi que le rôle et la place des minorités visibles en Afrique du Nord et au sud du Sahara pourraient être évoquées.

PANEL 5 : LES LANGUES, L'ECRIT ET L'EDITION

Langues africaines, langues partenaires

83. Autant le nombre d'ethnies et de langues est une bénédiction pour les arts africains en général, et la musique en particulier, autant cette diversité constitue un handicap majeur pour l'utilisation des langues comme instrument de développement. La gestion du paysage linguistique est en effet particulièrement problématique, et peu de pays (même ceux ayant un nombre limité de langues) y ont trouvé une solution satisfaisante. Dans ce domaine comme dans celui du cinéma, tous les débats ont eu lieu, et toutes les propositions, toutes les recommandations possible ont été formulées. Des expériences inabouties pour la plupart ont été tentées ici et là, mais le débat reste de facture académique. C'est dire que l'utilisation des langues africaines se limite au niveau informel : communication sociale, véhicule commercial de base, programmes de radio et de télévision, campagnes politiques, programmes de sensibilisation et de vulgarisation, activités culturelles et artistiques etc. A un niveau plus formel, plus spécialisé, il est rare que l'on dépasse le stade des études, des recherches, des séminaires et des publications académiques réservées à quelques initiés, à des militants de la cause. Les initiatives d'utilisation des langues atteignent rarement la sphère dite de modernisation active (éducation, science, communication professionnelle, diplomatie, langue officielle, etc.) Peu de gouvernements en effet acceptent de faire le saut qualitatif, en raison entre autres, du nombre de langues attachées à des ethnies, ce qui pose le problème politique du choix et de l'exclusion, le problème de l'harmonisation et du financement, celui de la capacité des langues, celui de l'accès à la modernité et au monde. Cette posture est d'autant plus confortable que des langues internationales de grande diffusion déjà modernisées et sans couleur politique locale sont disponibles.

84. La communication et les débats ont donc porté sur un des aspects les plus souvent soulevés en la matière : a-t-on les moyens humains, matériels et politiques de rendre opérationnelles les langues africaines dans la gestion

moderne de l'Etat ? Quarante ans après les indépendances, beaucoup d'Etats ont adopté une attitude prudente ou hésitante quant au statut de ces langues. Cependant que l'offensive des puissants groupes d'intérêts politique, économique, culturel et religieux, de même que le dynamisme de l'anglais, se disputent le continent.

85. Des initiatives importantes ont été cependant prises récemment dans le cadre de l'U.A. qui a adopté coup sur coup en 2001, le projet de création d'une Académie africaine des langues et le kiswahili comme langue officielle de l'Union. Dès lors, le développement du kiswahili devrait être considéré comme un défi collectif à relever par toute l'Afrique.

86. S'agissant des langues partenaires une des politiques africaines à promouvoir serait de développer les langues étrangères utilisées dans chaque pays voisin, à l'instar de ce que prônent le Nigeria et le Ghana, ou mieux encore, de développer le bilinguisme ou le multilinguisme (Ile Maurice, Cameroun, Afrique du Nord, Afrique du Sud etc.).

87. Un véritable partenariat et une coopération véritable sont fondés sur le respect mutuel et les avantages réciproques : C'est pourquoi toutes les radios de grande diffusion internationale devraient être encouragées à diffuser aussi des programmes en langues africaines

Littérature, édition et prix de consécration

88. La littérature africaine, toutes régions, tous genres et toutes époques confondus occupe une place de choix dans le développement des mouvements culturels qui ont accompagné la phase de conscientisation, de protestation, de mobilisation, de lutte de libération et d'unification de l'Afrique. La distribution des différents courants thèmes, genres, langues est bien connue, puisqu'elle a fait l'objet d'un nombre considérable de recherches, d'études, de publication, de critiques et d'enseignements. Le congrès contribuera à faire le point et développera la dernière actualité en la matière.

89. Plus particulièrement, seront abordés, les problèmes liés aux enseignements, à l'édition, à la création, à l'écriture, à la lecture. Pourraient également être discutés, les programmes d'enseignement, les thèmes pertinents pour l'époque, les nouvelles tendances, la production en langues africaines, les problèmes de lectorat, les rencontres les échanges, les réseaux associatifs, d'écrivains, de critiques, d'enseignants, de libraires, d'éditeurs, les traductions, les barrières linguistiques, les prix, les récompenses, les distinctions, le rôle et la place des média, les adaptations cinématographiques, etc.

90. Etroitement liés aux problèmes de la langue et de la littérature, seront débattus ceux de l'édition africaine et ceux de l'édition étrangère en Afrique et, plus globalement, les problèmes du livre et de l'écrit : confection, production, diffusion du livre et de l'écrit africain et non africain en Afrique, et du livre africain hors d'Afrique. Pourraient être évoqués, plus ou moins exhaustivement les coûts de production, les entraves à la distribution, les problèmes des éditeurs, des libraires, des bibliothèques, des archives, du dépôt légal, les contenus des manuels scolaires, les genres dits mineurs (bande dessinée), la littérature enfantine, les foires et expositions du livre, les manuscrits anciens, les droits divers, etc.

91. Les experts et institutions qui seront mis à contribution s'attacheront à définir des thèmes pertinents, à susciter les contributions et à organiser les débats, en faisant des choix dans ces nombreuses thématiques. Seront mis à contribution, entre autres, les Editions et la Revue Présence Africaine, le réseau APNET, les principales foires du livre, dont celle de Harare, la Direction de la Langue et de l'Écrit de l'AIF, l'UNESCO, etc.

92. Pourraient par ailleurs faire l'objet d'expositions et de promotion, les principaux ouvrages de référence proposés pour l'examen des différents thèmes du congrès, « les 100 meilleurs livres africains du 20^{ème} siècles » sélectionnés en 2000 par la Foire de Harare, sous la direction de A. Mazrui, des manuscrits anciens, des modèles d'écritures et de caractères d'origine africaine, etc.

PANEL 6 : CULTURE ET DEVELOPPEMENT, CULTURE ET NEPAD

93. Cet important chapitre constitue l'un des quatre sous thèmes du congrès.

94. Les documents disponibles ainsi que les nombreuses et importantes communications et contributions présentées ont tracé l'historique et les développements de ce thème dont les jalons sont, à grands traits, la Conférence mondiale de Mexico (1982), la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) l'émergence de la notion d'industrie culturelle (1978), le concept de développement humain, proposé par le PNUD, les travaux et les conclusions de la Commission mondiale sur la culture et le développement (1996), la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm 1998), etc.

95. Une des communications versées au dossier de la réunion souligne qu'un tournant a été pris au sommet mondial sur le développement durable

(2002) à Johannesburg lorsque le Président de la République française a proposé qu'à côté des trois objectifs majeurs du développement, l'économique, l'écologique et le social, soit ajouté un quatrième, le culturel. La culture serait donc devenue le quatrième pilier du développement

96. En Afrique même, les principaux jalons de la réflexion et des initiatives ont pris le départ avec la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra 1975), la Charte culturelle de l'Afrique (1976) les travaux de l'ancien Institut culturel africain (ICA), le colloque de Monrovia (1979) sur les perspectives de développement de l'Afrique à l'horizon 2000. Les initiatives ont continué avec l'adoption par l'OUA de la décision sur les aspects culturels du Plan d'Action de Lagos (1985), la création et les importantes activités du Collège itinérant pour la culture et le développement, les nombreux essais critiques consacrés aux sociétés africaines face aux exigences du développement, le Plan d'Action de Dakar sur les industries culturelles également adopté par l'OUA (1992), les séminaires internationaux de la Banque mondiale, de la BAD et de l'UNICEF sur culture et développement en Afrique (Washington, 1992 et Abidjan, 1993), jusqu'à la Consultation panafricaine préparatoire à la Conférence de Stockholm (Lomé 1998). Ces initiatives se poursuivent actuellement à travers les débats sur l'exception culturelle, la diversité culturelle, le champ d'action de l'OMC, les technologies endogènes, la culture et le NEPAD, etc.

97. Dans le même temps, à partir des années 80 environ, les pays pris individuellement, la société civile et le secteur privé ont pris d'importantes initiatives culturelles orientées vers le développement économique et social, avec la création de foires, festivals et salons, et d'entreprises privées dont une liste sera dressée à l'usage du congrès.

La dimension culturelle du développement

98. Ces efforts ont été entrepris car, dit un expert, on commençait à s'apercevoir de manière quelque fois confuse que les échecs, et les déconvenues du développement étaient à l'origine de tensions culturelles dans nombre de sociétés (K. Sténou). C'est ainsi que l'évaluation du projet UN-NADAF souligne fortement que si le processus de développement de l'Afrique, tel qu'il est actuellement conçu et mis en œuvre, ne déclenche pas une réponse massive dans les profondeurs de la société civile, c'est parce qu'il n'est pas enraciné de façon appropriée dans le système local de rationalité. C'est seulement lorsque cet enracinement se réalisera, que la masse des populations africaines déploieront toute l'énergie créatrice nécessaire pour prendre le contrôle du processus de modernisation.

99. La Commission mondiale de la culture et du développement avait aussi observé que les efforts en faveur du développement avaient souvent échoué parce que de nombreux projets de développement avaient sous-estimé l'importance du facteur humain : cet écheveau embrouillé de relations, de croyances, de valeurs et de motivations qui est au cœur même d'une culture.

100. Les économistes et les planificateurs avouent, en effet qu'il leur est difficile de gérer les facteurs psychosociologiques propres aux sociétés traditionnelles des pays en développement. Ils reconnaissent plus ou moins cependant, que ces facteurs concourent, au même titre que les facteurs économiques, technologiques ou scientifiques, à l'amélioration matérielle et morale des conditions de vie des populations, en même temps qu'à la réussite technique des plans ou projets de développement.

101. De nombreux projets de développement qui mobilisent d'importantes ressources et des investissements lourds, échouent ainsi parce que tel contexte humain n'est pas favorable : une culture d'entreprise peu dynamique, des décisions de management non appropriées ou des attitudes et comportements socio-culturels non économiques ou antiéconomiques sont difficiles à conjuguer avec une économie de marché performante.

102. Si les valeurs africaines affectent les attitudes positives ou négatives envers le travail, l'épargne et la consommation, motivent le comportement économiques et inspirent l'action individuelle et collective, il est légitime de se demander pourquoi une notion aussi évidente que la nécessaire prise en compte des facteurs culturels reste toujours en dehors de l'équation du développement.

103. Alors, pour repenser le processus même du développement, il fallait impérativement poser de nouvelles questions et reformuler les anciennes. Quels sont les facteurs culturels et socioculturels qui influent sur le développement ? Comment les cultures et les modèles de développement s'articulent-ils ? Comment combiner les aspects positifs d'une culture traditionnelle avec la modernisation ? Quelles sont les dimensions culturelles du bien-être individuel et collectif ? C'est pour élucider ces questions que à l'UNESCO avait constitué une Commission mondiale de la culture et du développement (K. Stenou).

La dimension économique de la culture

104. D'un autre côté, la culture est traditionnellement considérée par les économistes comme un secteur "archaïque" non productif. Ils éprouvent donc des difficultés à le traiter selon le schéma classique fondé sur l'épargne et l'investissement. Les analyses conduites au niveau des pays développés, des

expériences locales significatives et l'observation des phénomènes économiques en Afrique démontrent cependant amplement, que la culture peut se transformer en ressource économique directe avec, notamment, les produits de l'artisanat, les industries culturelles et la nouvelle économie de la connaissance, qui sont des puissants vecteurs de croissance économique, capable de générer des revenus considérables. Par conséquent, l'investissement culturel peut susciter des retombées économiques et sociales importantes. Il y aurait donc lieu de mettre en place des mécanismes pouvant contribuer à l'objectif de réduction de la pauvreté par exemple, en aidant les artistes et artisans africains à gérer leurs activités et à protéger leurs droits au niveau du marché local et international.

105. Quel est le poids économique réel ou potentiel du secteur culturel ? Quel peut en être la contribution directe ou indirecte à l'économie en termes d'emploi, de croissance et d'échanges ? Quel est l'impact des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les pratiques culturelles traditionnelles ? Quels sont les marchés potentiels africains et étrangers et quelles stratégies faut-il déployer pour gagner ces parts de marché ? Comment l'extension du temps libre dans les sociétés développées affectera-t-il la production et la consommation de produits et biens culturels ? Quelle est la spécificité des entreprises culturelles (produits, organisation, financement, gestion, stratégies...) ? Comment produire davantage et comment valoriser la qualité des produits culturels africains en termes de compétitivité ?

106. Si la dimension économique de la culture peut ainsi constituer une chance pour les pays africains qui en sont potentiellement riches, à l'inverse, il y a des risques :

- que la culture soit réduite seulement à ce qui peut-être échangé, vendu, acheté au détriment de ce qui constitue la substance humaine, l'identité intrinsèque des sociétés ;
- qu'avec la globalisation de l'économie et l'échange inégal, les pays pauvres soient envahis massivement par les produits culturels fabriqués et commercialisés par les pays développés et que ces pays pauvres, mis en état de siège par les forces de l'économie globale, soient en situation d'insécurité culturelle avec les réactions violentes qui en découleraient.

107. C'est aussi pourquoi certains recommandent que la culture soit considérée comme un domaine spécifique dans les négociations multilatérales sur le commerce et les investissements internationaux. A cet égard, quelle est

la nature exacte du débat culturel à l'OMC ? Quelle devrait être la position de l'Afrique ? Les gouvernements africains pourraient établir des mécanismes interministériels pour définir et négocier des positions nationales et africaines qui traitent des échanges des biens et des services culturels, pour protéger les droits de la propriété intellectuelle etc.

Le temps de l'action

108. Qu'il s'agisse donc de la dimension culturelle du développement ou des enjeux économiques de la culture, les participants, ont noté que globalement, les activités menées ont permis de créer une profusion de connaissances méthodologiques sur les voies et moyens d'utiliser l'approche culturelle pour planifier, suivre et évaluer le développement des stratégies, des programmes et des projets.

109. Nous disposons également d'abondantes informations sur les initiatives prises dans ces domaines par les institutions des Nations unies, des ONG et des organisations professionnelles.

110. Nous pouvons également affirmer qu'aujourd'hui, plusieurs centaines d'experts, d'institutions de développement et de décideurs ont été formés et sensibilisés dans ce domaine par le Collège itinérant africain pour la culture et le développement. Des réseaux de coopération ont également été créés.

111. En dépit de ces résultats positifs, il nous faut reconnaître que peu de progrès ont été réalisés concrètement par les organisations internationales et nationales chargées des actions et de la coopération au développement.

112. Certaines institutions de développement telles que celles du Canada, de la Suède, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Finlande, de même que plusieurs ONG telles que les agences françaises, ont consenti des efforts réels à cet effet.

113. D'autres institutions telles que la Banque mondiale ont manifesté de l'intérêt à financer un projet de promotion de ressources culturelles telles que le patrimoine, les industries culturelles et le tourisme et acceptent d'apprécier la viabilité économique des projets culturels. Pour le moment, elles n'en font pas de même pour l'évaluation de la viabilité culturelle des projets de développement, même si, au niveau de la recherche, elles prennent le temps d'analyser les causes culturelles de l'échec de leurs initiatives de développement.

114. Au niveau national, la plupart des décideurs considèrent encore qu'il existe des besoins plus urgents, et ne se rendent pas compte que leurs initiatives de développement ne peuvent pleinement aboutir s'ils ne les adaptent pas aux contextes locaux et aux cultures locales.

115. Lorsqu'il est pris en compte, le volet culturel est, dans la plupart des cas, cité comme un obstacle potentiel, alors qu'il est évident que les valeurs culturelles, les traditions, la créativité et l'innovation peuvent être également perçues comme des facteurs dynamiques et des ressources indispensables à la promotion d'un développement humain durable.

116. Cela est lié à la perception statique de la culture. Nous avons donc noté que les cultures changent, évoluent et s'adaptent, dans un processus continu, mû par l'environnement en pleine mutation, les nouveaux défis, à travers leur dynamisme interne et à travers l'interaction avec d'autres cultures.

117. En tout état de cause, pour la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement, il faudrait pouvoir dépasser les formules incantatoires : les experts culturels ont un rôle à jouer en Afrique pour convaincre les décideurs qu'ils ont une théorie complète qui peut être mis en pratique.

La culture absente du NEPAD

118. Le NEPAD n'a pas cru de voir retenir la culture au nombre des secteurs prioritaires à financer. Les congrès sera l'occasion pour les uns et les autres de débattre de l'opportunité ou non de l'inclure, et dans un cas ou dans l'autre, de faire des propositions à l'endroit des décideurs.

PANEL 7 POLITIQUES CULTURELLES

119. L'abondante documentation disponible, les présentations et les débats ont permis de rappeler à grands traits, l'historique et le développement du concept et des initiatives concernant les politiques culturelles, discipline relativement récente en Afrique et dans le monde.

Historique

120. Les tribunaux, le clergé, les organes législatifs et le patronat ont, pendant bien des siècles, pris des décisions sur l'octroi ou non, le bien-fondé et les modalités de l'appui aux initiatives dans les domaines de l'art, des infrastructures culturelles, du langage et de la religion dans une société. Il en est de même s'agissant de l'habillement et/ou des comportements décents. S'agissant également de culture, les philosophes et les historiens ont abondamment évoqué la manière de modeler une société. Dans chaque société

et à chaque époque de l'histoire, les personnes ont opéré des choix quant au type de culture qu'elles souhaitaient créer, au mode d'expression de leurs aspirations et craintes et à la manière dont elles expriment leurs valeurs lors des rituels et des célébrations. Mais le concept d'une responsabilité socioculturelle spéciale des gouvernements démocratiques est une invention relativement nouvelle. L'idée d'une politique culturelle en tant que telle s'est surtout répandue après la deuxième guerre mondiale (Websters WCP).

121. La première conférence internationale consacrée aux politiques culturelles tenue à Venise en 1970 et la première conférence panafricaine convoquée en 1975 à Accra ont été organisées à l'initiative de l'UNESCO. La dernière des quatre conférences ministérielles de l'OUA, s'est tenue, il y a dix ans en 1993 à Cotonou, tandis que la dernière-née des politiques culturelles nationales est peut être celle du Botswana adoptée et publiée en 2001.

122. Les échanges ont également mis en exergue les efforts entrepris à plusieurs niveaux : politiques culturelles locales, nationales, régionales et continentales, politiques culturelles intérieures et extérieures etc. L'on a aussi relevé les lacunes graves dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques culturelles africaines, quarante ans après les indépendances. Les participants ont aussi déploré un recul très net de la culture dans les priorités de l'UNESCO de l'OUA et des gouvernements africains pris individuellement. Est symptomatique, à cet égard l'omission de la culture comme secteur prioritaire dans le NEPAD.

Perte de priorité

123. S'agissant de l'UNESCO plus particulièrement, les programmes culturels et les ressources consacrées à la culture sont sans commune mesure avec ceux consacrés à ses autres secteurs. Dans le même temps, l'Organisation voudrait se consacrer davantage aux problèmes émergents en Afrique, sans qu'il soit possible de confirmer que son action puisse avoir un impact décisif sur ces problèmes (SIDA, réduction de la pauvreté, problèmes de l'eau, etc.) Elle pourrait donc plutôt se consacrer en priorité et exhaustivement aux quatre grands secteurs de compétence qui ont motivé sa création.

124. L'on rappelé à cet égard la promesse faite en 1982 par l'UNESCO de créer en Afrique un Bureau régional pour la Culture, à côté du Bureau Régional pour l'Education à Dakar, du Bureau Régional pour la Science à Nairobi, et de ses efforts pour sauver l'Agence Panafricaine d'Information (PANA) à Dakar. L'on a aussi déploré que les conférences ministérielles de l'OUA soit gelées depuis 1993 et que l'OUA n'ait pas jugé utile de créer une

institution spécialisée chargée de la culture, depuis la disparition des organisations régionales et sous régionales comme l'ICA, l'EACROTANAL, ou la léthargie des institutions comme le CICIBA, le CERDOTOLA, le CELHTO, etc.

125. Enfin, un participant a déploré la disparition des grands clubs de réflexion qui contribuaient à l'orientation des politiques culturelles dans certains pays africains, à l'instar, par exemple, du Club de Dakar. Cette désaffection des programmes culturels par les organisations intergouvernementales en Afrique, se traduit par le recul de la coopération intergouvernementale, au profit il est vrai, des initiatives nationales (FESPACO, SIAO, KORA, FESPAM, PANAFEST, ZANZIBAR, etc.) des initiatives professionnelles et des entreprises privées.

126. Or, c'est au moment où les pays et les instances intergouvernementales africaines délaissent les politiques et les programmes culturels, qu'à l'inverse, certaines institutions internationales de coopération culturelle se politisent (OIF), se donnent l'envergure l'expertise et les ressources nécessaires et engagent des offensives remarquables en direction de l'Afrique : Francophonie, Organisation de la Ligue Arabe pour l'Education la Culture et la Science (ALECSO), Organisation de la Conférence Islamique pour l'Education la Science et la Culture (ISESCO), etc.

Définitions

127. Les participants ont tenu à rappeler que la politique culturelle se définit comme la manière dont est reconnu et favorisé le développement culturel, la démocratie participative, la prise en compte de la dimension culturelle du développement et la coopération culturelle, ainsi que ses relations avec les autres secteurs d'activités, à travers des mesures politiques, administratives financières et techniques.

128. Les politiques prévoient des garde-fous pour ceux qui prennent les décisions et les mesures qui régissent la vie culturelle et la société. Les politiques culturelles sont le plus souvent élaborées par l'Etat, mais aussi par bien d'autres institutions du secteur privé, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'organisations communautaires. Les politiques culturelles peuvent se retrouver dans les principes directeurs d'un syndicat, d'un parti ou d'une ville. Il s'agit d'un système de buts ultimes, d'objectifs et de moyens pratiques auxquels aspire un groupe et appliqués par une autorité (A. Girard).

129. L'objectif principal de toute politique culturelle est de contribuer au développement des arts des lettres et du patrimoine. Mais comme le montre

amplement le document de référence de la politique culturelle du Botswana, il est évident que les objectifs de la politique culturelle d'un pays africain tenu de construire à la fois un Etat, une nation et un développement endogène, ne peuvent pas se comparer à la politique culturelle d'un pays de l'ère postindustrielle, bien que dans un contexte de mondialisation, il y ait, tout naturellement, des objectifs communs aux pays développés et aux pays en voie de développement pour construire ensemble un monde meilleur.

130. Dans un pays neuf anciennement colonisé et sous-développé, la notion de culture, en tant qu'instrument stratégique de changement social, a été rappelée : « la culture est un agent décisif, un autre mode d'intervention dans notre vie sociale, économique et politique. Le changement social est donc, en Afrique, l'effort politique délibéré de canaliser les comportements vers une direction qui confère une valeur maximale aux objectifs nationaux (et internationaux). A cet effet, la politique culturelle ne doit pas être simplement proclamée. Pour être efficace, elle doit être une réalité vivante et vécue par le peuple (V. C. Uchendu).

131. Les sociétés en transition et les Etats de l'ère post-coloniale sont, par définition, des bâtisseurs d'identité. La construction d'une nation est un processus guidé. Par conséquent, la culture, définie comme un outil stratégique pour imposer des valeurs à la société, est un agent indispensable dans ce processus. La politique culturelle est un effort délibéré de redéfinir les cultures d'un peuple, de manière à assurer l'autonomie, le respect, la dignité, la tolérance, la démocratie, etc.

Qui définit et exécute la politique nationale ?

132. Dans certains pays développés, ou à l'inverse, dans certains pays pauvres, il n'y a pas de ministère de la Culture. En revanche, dans la plupart des pays en voie de démocratisation et de développement, il y a un rôle de leadership stratégique que seul un ministère de la Culture peut jouer. Il détermine les besoins, confectionne les programmes, et alloue les ressources obtenues selon des choix politiques adéquats. Il assure également la liaison des actions du Ministère avec l'ensemble de la politique gouvernementale. C'est lui qui établit des mécanismes d'orientation et d'effectivité de l'action permettant à l'argent public d'être dépensé de façon appropriée pour atteindre les principaux objectifs de la politique officielle. En outre, le ministère veille à allier la libre entreprise de promotion et de développement culturel, avec le rôle régulateur de l'Etat qui est d'assurer au mieux la diversité, l'équilibre, la cohésion et la construction nationales. A terme, il est également nécessaire que le citoyen sache si l'argent du contribuable a permis d'atteindre les objectifs du gouvernement élu et que le ministère informe les élus de la manière dont les fonds publics sont utilisés.

133. Sur la place de la culture dans la structure gouvernementale, l'expérience toute nouvelle du Botswana est à méditer profondément : C'est semble-t-il, en raison de l'importance vitale de la culture que la tâche de définir et d'exécuter la politique culturelle nationale a été confiée en 2000 au Ministère du Travail et de l'Intérieur où se trouve logé, le Département de la Culture et de la Jeunesse. Ce choix probablement unique semble indiquer à la fois que la Culture liée au Travail est un facteur de développement. Il semble surtout indiquer que certaines questions culturelles relèvent de la sécurité et de la stabilité nationales et doivent, à ce titre, être confiées à un ministère clé. N'est ce pas ce même ministère de l'Intérieur ou de l'Administration territoriale qui gère, par exemple, les Affaires religieuses ou les chefferies traditionnelles devenues particulièrement sensibles ?

134. Enfin, les débats ont aussi porté sur des thèmes d'actualité qui seront discutés par la conférence ministérielle, à savoir, la coopération culturelle, le patrimoine immatériel, la diversité culturelle, l'inter culturalité, les idéologies d'exclusion, le dialogue politique et le plaidoyer pour sensibiliser et convaincre les décideurs etc.

135. Les participants ont aussi été informés des initiatives prises antérieurement par les trois parrains du congrès, à savoir, le Symposium sur le financement de la culture en Afrique (Abidjan 2000), la création d'un Observatoire des politiques culturelles en Afrique (Maputo 2001), le projet de création d'un Centre d'étude et de documentation sur la musique africaine (1999), la rédaction d'un cadre pour l'élaboration du programme culturel de la nouvelle Union africaine (2003).

136. Ils ont aussi proposé que dans le cadre du Congrès, (Forum et Conférence ministérielle) les textes constitutifs des institutions suivantes soient examinés et adoptés. Il s'agirait de créer :

- a) un Institut Culturel Panafricain, institution spécialisée de l'UA, ou d'élargir les missions, les objectifs et les moyens de l'actuel Bureau de l'UA basé à Niamey au Niger (CELHTO) ;
- b) une Fondation culturelle panafricaine chargée entre autres, de contribuer au financement de l'Institut ci-dessus, et des projets culturels ;
- c) une Confédération panafricaine des associations culturelles professionnelles ;

- d) un centre d'étude et de documentation sur la musique africaine ;
- e) une série de prix de consécration de haut niveau dans plusieurs domaines et disciplines à décerner par l'UA, à l'instar des Prix Nobel ;
- f) l'Académie africaine des langues.
- g) Le rôle de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) dans la mise en œuvre des recommandations du Congrès : L'Union africaine coopèrera étroitement avec l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), mis en place en 2002 à l'initiative conjointe de l'Union africaine, de la Fondation Ford et de l'UNESCO, en donnant suite à une série de consultations et de réunions d'experts régionales (Kinshasa, août 2000 ; Pretoria, janvier, 2001 ; le Cap, mai 2001), dans le but de suivre les tendances culturelles et politiques culturelles nationales, et de faciliter leur intégration dans les stratégies de développement humain par la sensibilisation, l'information, la recherche, le développement des capacités, la mise en réseau, la coordination et la coopération aux niveaux régional et international. Dans ce processus, l'OCPA prêtera des services opérationnels à l'Union africaine en tant que centre de ressource assurant des fonctions de coordination, de pilotage et de développement de réseau pour des spécialistes et des institutions impliqués en matière de formulation de politiques et de prise de décision, d'administration et de gestion ainsi qu'en matière de recherche, d'information et de formation dans le domaine du développement culturel.

RECOMMANDATIONS

137. A l'issue des travaux en panels, les participants ont fait des propositions de thèmes et des recommandations relatives aux contenus du congrès qui complètent les suggestions formulées dans le rapport. Ils ont aussi proposé que soit préparé un projet de Déclaration. Les propositions et recommandations sont données à titre indicatif. Sans être exhaustives, elles ont voulu tenir compte d'un vaste éventail de thèmes de panel ou de sujets de communication. Au terme des consultations, et avec les suggestions qui seront enregistrées lors des différentes phases préparatoires du congrès, des thèmes plus appropriés en nombre plus limité seront retenus.

THEME GENERAL : LA CULTURE AFRICAINE FACE AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION.

Sous-thème 1 : La culture africaine d'hier à demain : revue critique (perspective historique)

- 1) La culture africaine avant les indépendances : conscientisation, mobilisation résistance, lutte et libération (rôle et place des artistes, écrivains, chercheurs penseurs et hommes de culture).
- 2) La culture africaine après les indépendances : les efforts en faveur de la construction nationale, de l'intégration régionale et de l'unité africaine (initiatives, succès et échecs).
- 3) La culture africaine face aux crises socio-économiques et socio politiques du 20^{ème} siècle : position, actions et réactions.

Sous-thème 2 : La culture africaine dans un monde en mutation : enjeux et défis.

- 1) Les défis historiques
 - a) que fait l'Afrique de son passé ?
 - b) valeurs culturelles africaines et patrimoine immatériel : approche critique, adaptation, promotion et universalisation.
 - c) création et développement de centres d'excellence en paléontologie, en archéologie et en égyptologie.
 - d) enseignement et vulgarisation de l'histoire de l'Afrique.
 - e) mémoire d'un continent : musées, sites, monuments, archives, traditions orales : rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- 2) Les défis de l'inter-culturalité.
 - a) identité, diversité, pluralisme.

- b) dialogue des cultures, dialogue des civilisations, prévention, gestion et résolution des conflits, construction de la paix.
 - c) diasporas africaines, diasporas en Afrique.
 - d) l'Afrique et les initiatives en faveur de la diversité culturelle.
- 3) Les défis politiques.
- a) cultures africaines, construction nationale, intégration régionale, unité africaine.
 - b) citoyenneté et droits humains.
 - c) gouvernance, démocratie, participation.
- 4) Les défis linguistiques
- a) langues et politiques de langues en Afrique.
 - b) langues africaines, langues partenaires.
 - c) Langues, développement et mondialisation.
- 5) Les défis démographiques et les migrations.
- a) migrations internes, exode rural et urbanisation.
 - b) VIH/SIDA, ponction démographique et poids de l'Afrique dans le monde.
 - c) migrations internationales, fuite des cerveaux et diasporas africaines.
- 6) Les défis scientifiques et technologiques.
- a) fracture numérique : accès et participation à la société du savoir.
 - b) savoirs et savoir-faire traditionnels pour le développement.

- c) aspects éthiques de la science : perspective africaine.
 - d) l'Afrique et les africains dans les laboratoires du futur.
 - e) Les études africaines au service de la gouvernance, des transformations sociales et du développement
- 7) Les défis de la création.
- a) les créations littéraires artistiques, cinématographiques et audiovisuelles et les productions intellectuelles pour quels publics ?
 - b) l'accès des publics africains aux créations et aux productions culturelles africaines.
- 8) Pensée africaine, visions du monde, religions et spiritualités en Afrique.
- a) pensée africaine : les acquis et les limites, revue critique des principaux systèmes de pensée et des idéologies africaines.
 - b) les religions africaines, les religions en Afrique.
 - c) les sectes en Afrique : typologie, dimensions politique, économique et sociale.
- 9) La culture et les problèmes émergents en Afrique et dans le monde.

Sous-thème 3 : La dimension culturelle du développement et les enjeux économiques de la culture : passer à l'action.

- 1) Essais critiques sur les sociétés africaines face aux défis du développement : le point de la question.
- 2) La prise en compte de la dimension culturelle du développement : théories et pratiques.

- 3) Les industries culturelles en Afrique : potentialités et handicaps.
- 4) Les PMI/PME culturelles en Afrique : la typologie, les succès, les limites.
- 5) La culture et l'économie, l'économie de la culture : recherches, études, enseignements.
- 6) L'économie de la culture : statistiques et indicateurs.
- 7) Evaluation critique des principaux plans de développement économiques de l'Afrique : la part de la culture dans l'échec de ces plans.
- 8) Les biens et les services culturels dans les négociations commerciales à l'OMC : contribution à une la position africaine.
- 9) La culture et le NEPAD : protection et promotion industrielle et commerciale des technologies, savoirs, et savoir-faire traditionnels.
- 10) La conquête des marchés africains et non africains des produits et services culturels africains : quelles stratégies ?
- 11) La protection, le développement et la promotion des savoirs traditionnels : valorisation et adaptation de la médecine et de la pharmacopée africaine ;
- 12) L'artisanat africain et les arts de vivre : principaux foyers de création, de promotion et de diffusion.
- 13) Promotion du SIAO de Ouagadougou et création d'autres foires régionales de l'artisanat.
- 14) Architecture africaine et architecture moderne en Afrique : recherches, études, enseignements, et promotion (établissement d'un Atlas africain).
- 15) Le MASA d'Abidjan et les marchés africains et internationaux des arts du spectacle vivant.

- 16) La lutte contre la piraterie et la contre façon.
- 17) L'édition et les industries du livre en Afrique.
- 18) La formation dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel.
- 19) La maîtrise africaine des circuits commerciaux de distribution de produits et services culturels.
- 20) L'art africain dans les marchés africains et internationaux.

Sous-thème 4 : Le développement culturel en Afrique : politiques et pratiques.

- 1) Les politiques culturelles en Afrique : revue critique, évaluation et suggestions.
 - a) définition stratégique et délimitation fonctionnelle du champ de la culture en Afrique.
 - b) définition et exécution de la politique culturelle nationale en Afrique (expériences nationales).
 - c) politiques, stratégies et expériences de financement de la culture en Afrique.
- 2) La coopération culturelle interafricaine et internationale.
 - a) la coopération bilatérale, les ONG, les organisations intergouvernementales et les initiatives gouvernementales ayant un impact régional.
 - b) la circulation des créateurs, des personnels et des biens culturels, l'exode des talents.
 - c) la présence africaine dans le monde et la coopération Sud-Sud.
- 3) Le patrimoine culturel.
 - a) inventaire classement conservation protection, mise en valeur et promotion.

- b) le retour ou la restitution des biens culturels.
- 4) Renforcement des capacités, éducation, formation et statut des artistes.
- a) la formation des personnels culturels : création et renforcement de centres d'excellence.
 - b) encouragement et soutien à la création, reconnaissance et consécration des créateurs : prix d'encouragement et prix d'excellence.
 - c) promotion du statut des artistes.
- 5) Revue critique et évaluation.
- a) des principaux évènements culturels en Afrique.
 - b) des principaux plans et programmes culturels africains.
 - c) des oeuvres majeures en Afrique.
 - d) des principaux centres et foyers de la création culturelle artistique et intellectuelle.
 - e) les personnalités marquantes de la culture africaine.
- 6) Publication d'atlas culturels de l'Afrique.
- 7) Plaidoyer sensibilisation et dialogue politique en faveur de la culture.

Thèmes transversaux : création d'institutions. Il est proposé que les participants adoptent les statuts créant les institutions suivantes à titre indicatif.

- a) un Institut Culturel Panafricain, institution spécialisée de l'UA, ou élargissement des missions, des objectifs et des moyens de l'actuel Bureau de l'UA basé à Niamey au Niger (CELHTO) ;

- b) une Fondation culturelle panafricaine chargée entre autres, de contribuer au financement de l'Institut ci-dessus et des projets culturels ;
- c) une Confédération panafricaine des associations culturelles professionnelles ;
- d) un Centre d'étude et de documentation sur la musique africaine ;
- e) des prix de consécration de haut niveau dans plusieurs domaines à décerner par l'UA, à l'instar des Prix Nobel ;
- f) l'Académie africaine des langues.

ELEMENTS POUR UN PROJET DE DECLARATION

138. Les éléments qui suivent présentés sous forme de communication à la réunion des experts peuvent être pris en compte dans la rédaction du chapitre de la Déclaration consacré au développement culturel en général, et aux arts en particulier. Ils peuvent aussi inspirer des thèmes de communications ou de table-ronde.

- 1) L'art est le phénomène qui décrit de façon vivante la culture d'un peuple. C'est pourquoi il est souvent assimilé à la culture elle-même.

Il n'est pas possible de redorer le blason de l'Afrique dans le village planétaire sans promouvoir ses valeurs artistiques uniques et en les utilisant comme véhicules de l'identité et de la projection de la personnalité africaine.

- 2) L'art est l'expression de la culture qui peut être transmise de génération en génération, à travers une formation structurée et une éducation formelle. En effet, c'est à travers son art que l'Afrique s'est engagée à promouvoir ses savoirs, sa culture et sa personnalité dans les universités, les collèges et les écoles.

Nous vivons à une ère de formidables réalisations où il existe un potentiel considérable pour la collaboration panafricaine de même qu'un immense champ pour l'échange d'expériences.

- 3) L'art est le principal contenu ou la matière première essentielle de bien des événements culturels, festivals, foires, carnivals, expositions et ateliers. Ce sont là des événements qui ont rassemblé les peuples

d'Afrique au niveau sous-régional, au niveau régional et même en dehors de l'Afrique. Il s'agit maintenant d'adopter un instrument qui reconnaisse et qui appuie ces événements artistiques sous-régionaux et régionaux.

Des communications bien informées sur les événements artistiques existants, leurs statuts et leur portée permettraient de prendre les mesures requises à cet effet et de faire de ces événements une dimension cruciale du tourisme d'action de l'Afrique.

- 4) Les manifestations artistiques sont celles qui ont généré les produits culturels les plus facilement commercialisables, qui confèrent à l'Afrique l'avantage compétitif le plus important sur le marché mondial. Le défi auquel l'Afrique se trouve confrontée est le mauvais marketing et la mauvaise promotion, auxquelles s'ajoutent la mauvaise gestion ou l'exportation illicite de l'art qui sont, la plupart du temps, dues à l'absence dans de nombreux pays africains, de politiques et de lois appropriées qui protègent le patrimoine artistique de l'Afrique.
- 5) L'art a été le principal ambassadeur de l'Afrique – le principal porte-parole du continent – le moyen le plus crucial d'entendre l'Afrique – et, par là même, un domaine où la culture et la politique se sont souvent affrontées. Malheureusement, il y a eu des tendances à saper et même à ignorer le rôle de l'art africain comme moyen crucial de communication dans le développement national. Une communication bien informée permettrait d'adopter des stratégies consciencieuses sur la promotion de ce rôle de l'art dans le développement de l'Afrique.
- 6) L'art est un domaine qui a présidé à la création de nombreuses associations panafricaines. La plupart de ces associations ont cessé d'exister à cause du manque d'appui financier de la part des gouvernements, de l'absence de réseaux, des capacités administratives limitées des associations structurées au niveau régional, de la situation lamentable des associations nationales et de leur incapacité à s'affilier aux associations internationales à cause de la fragilité de leur assise financière. Pour que l'Afrique occupe la place qui est la sienne dans la politique mondiale de l'art, il faudra restructurer les associations artistiques panafricaines et leur permettre de devenir des instruments utiles pour une participation effective des artistes africains aux forums artistiques mondiaux.
- 7) L'art est un domaine où les Africains de la diaspora sont devenus les partenaires les plus viables et les plus durables, et où le besoin se fait

désormais très pressant de développer des formes de coopération entre les Africains et les Africains de la diaspora. Une telle coopération pourrait générer des ressources financières pour la création de partenariats avantageux dans le cadre de la création d'industries culturelles viables en Afrique, notamment dans des domaines tels que la musique, le film et la télévision.

- 8) L'art est le domaine d'expression culturelle où l'Afrique doit le plus faire la concurrence au reste du monde, à un moment où elle participe au village planétaire où l'usage des NTIC et des autres technologies modernes est crucial pour le renforcement du potentiel économique et de marché de l'art africain. Une mise à jour sur les industries culturelles africaines et sur leur niveau d'utilisation des NTIC et des autres technologies modernes permettrait aux Africains d'évaluer les besoins en technologie et en financement des industries d'art du continent.
- 9) L'art est un domaine où les questions de droits d'auteur et de protection de la propriété intellectuelle, de même que les problèmes, les dilemmes et même les controverses liés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) requièrent une approche panafricaine. Le débat actuellement en cours au niveau de l'OMC sur le commerce des produits culturels est perçu comme une condition essentielle à la présence de l'Afrique sur le marché mondial de l'art. Une communication exhaustive, faisant un état des lieux sur ces questions et sur les préoccupations actuelles, permettrait à l'Afrique d'avoir une perception claire des actions requises pour occuper une place de choix sur le marché mondial de l'art.
- 10) C'est dans le domaine de l'art que les jeunes africains ont commencé à manifester beaucoup d'intérêt pour la culture africaine et que nombre d'entre eux saisissent déjà des opportunités de gagner des revenus décents et de susciter la reconnaissance de leurs pairs, de la communauté africaine et même du public mondial. Le potentiel de la jeunesse africaine à consacrer son énergie et à tirer des avantages économiques de sa contribution à la production artistique africaine pourrait être fortement renforcé à travers l'institution de prix de reconnaissance. L'Union africaine aurait intérêt à instituer des prix de reconnaissance pour les artistes et à adopter et parrainer les prix de reconnaissance d'artistes existant actuellement aux niveaux sous-régional et régional, et récompensant l'excellence en matière d'art africain, et à susciter le parrainage des artistes africains par le continent tout entier. Les KORA, dans le domaine de la musique, sont un exemple réussi de prix de reconnaissance africain, qui a considérablement relevé le niveau des artistes africains.

11) Le potentiel de création d'emplois et de génération de revenus du secteur de l'art dans chaque pays africain a été sapé par l'absence critique de financement et d'investissement financier efficace. Dans la plupart des pays africains, l'on assiste à un scénario où l'investissement dans les petites et moyennes entreprises économiques, à travers l'appareil d'Etat, marginalise le secteur artistique qui est souvent considéré à tort comme un domaine à risque pour l'investissement ou comme un secteur de luxe qui ne tire pas profit des régimes fiscaux et d'importation de l'Etat. Cette situation se trouve aggravée par l'absence, dans de nombreux pays africains, de données statistiques sur la contribution de l'art au PIB national, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

La crise actuelle du financement de l'art en Afrique doit être dénoncée et résolument abordée pour améliorer le potentiel de l'Afrique à adopter des politiques et stratégies de financement de l'art, qui reconnaissent la capacité de l'art à contribuer au développement socioéconomique, et le rôle du secteur de l'art dans le renforcement de la personnalité et de la présence africaines sur la scène mondiale.

Clôture

139. Après discussion des éléments du rapport et des recommandations ainsi que des éléments proposés pour l'organisation du congrès y compris le document de projet, la réunion a clôturé ses travaux. Le rapport et ses annexes seront finalisés par les responsables du projet et communiqués aux participants. Les consultations élargies à d'autres experts, institutions et pays permettront notamment d'arrêter les thèmes, sous thèmes et programmes des différentes composantes, ainsi que les contributions financières intellectuelles et techniques.

Annexe I

Eléments pour l'estimation des coûts et l'organisation du Congrès Cultuel Panafricain

Eléments pour l'estimation des coûts et l'organisation du Congrès Cultuel Panafricain

1) Dates du Congrès: 24 novembre – 3 décembre 2003

2) Composantes du Congrès

2.1 Un Forum libre : comprenant une plénière, des ateliers, agoras ou comités.

Participants : des experts, des professionnels, des personnalités, des ministres qui s'exprimeront tous librement, à titre personnel.

2.2 Une conférence ministérielle statuaire de l'UA Participants : les ministres de tous les pays membres accompagnés de leurs experts gouvernementaux, et des observateurs.

2.3 Un marché dynamique de produits et services culturels (expositions, spectacles, ateliers de confection etc). Participants : des professionnels, des artistes, des artisans, des exposants.

3) Participants au Congrès
(Forum, Conférence ministérielle et Marché) :

3.1 Ministres de tous les Etats membres

3.2 Experts gouvernementaux des 53 pays membres de l'UA, à raison de deux experts par pays en moyenne

3.3 Observateurs :

3.4 Professionnels, entrepreneurs, exposants et experts indépendants :

3.5 Troupes artistiques 15 par région x 5 :

3.6 Secrétariats de l'UA et de l'UNESCO, y compris les interprètes, traducteurs et secrétaires (4 langues) :

4) Contribution du pays hôte(à titre indicatif)

- 4.1 Accueil et transport local de tous les participants si possible.
- 4.2 Hébergement et nourriture des membres des troupes artistiques dans des internats de lycées/collèges ou de standard équivalent.
- 4.3 Prise en charge du secrétariat de l'UA à l'exception des freelance (voir modèle d'accord à signer par l'UA et le gouvernement pour l'organisation de la Conférence des ministres).
- 4.4 Prise en charge des salles de conférence, des équipements et de la bureautique, pour la conférence (voir modèle d'accord signé)
- 4.5 Prise en charge du personnel local nécessaire (à déterminer).
- 4.6 Prise en charge des salles de spectacles et des aires d'exposition (à déterminer).
- 4.7 Hospitalité (excursions, visites, cocktails etc).

5) Avant projet de programme :

- 5.1 **Vendredi-samedi-dimanche :** Arrivée des participants à l'exception des ministres.
- 5.2 **Lundi soir 24 novembre 2003:** Ouverture du Forum en soirée de gala avec allocutions et spectacle.
- 5.3 **Mardi à vendredi :** Travaux du Forum
- 5.4 **Samedi et dimanche :** Rédaction et traduction des rapports. Arrivée des ministres.
- 5.5 **Dimanche soir :** Ouverture de la Conférence ministérielle en soirée de gala avec allocutions et spectacle.

5.6 **Lundi à mercredi 3 décembre 2003: Travaux de la Conférence ministérielle.**

6) **Financement**

- 6.1 Pays hôte : voir paragraphe 4 ci-dessus.
- 6.2 U.A. et partenaires : à déterminer.
- 6.3 Pays membres : à déterminer.
- 6.4 Observateurs, entrepreneurs, professionnels, experts non pris en charge et désireux de participer à leurs frais.

7) **Observations**

- 7.1 Il est prévu qu'une mission de l'UA aille négocier les aspects pratiques de l'organisation, quelques temps avant le Congrès.
- 7.2 Une partie du secrétariat de l'UA arrivera quelques jours avant le Forum.
- 7.3 Les propositions d'ouverture officielle des réunions en soirée de gala permettent à la fois de gagner du temps pour les travaux, et d'offrir en même temps des spectacles en soirée de gala qui sont, de toute façon, traditionnellement prévus par le pays hôte, lors des rencontres de cette nature.
- 7.4 A l'exception de la conférence ministérielle, chacun des éléments proposés peut être redimensionné en fonction de la situation.

**REUNION CONSULTATIVE SUR LA
PREPARATION DU CONGRES CULTUREL PANFRICAIN
16 – 18 DECEMBRE, 2002
NAIROBI - KENYA**

PROJET DE PROGRAMME

LUNDI 16 DECEMBRE :

09h30 – 10h20 Mots de bienvenue

Mise en place du Bureau

Présentation du projet de congrès panafricain. Par Mr.
Diouf (UA) et Mr. Mbuyamaba (UNESCO).

10h20 – 11h00 : Débat général

11h00 : Pause

11h15 – 13h00 : **PANEL 1 : PASSE DE L'AFRIQUE, TRADITIONS
ORALES :**

Président : Prof. Adande

Membres : Dr. (Mrs) Segobye

13h00 : Déjeuner libre

15h30 – 16h45 : **PANEL 2 : PENSEE AFRICAINE, SPIRITUALITE,
VALEURS :**

Président : Prof Ezeh

**Membres : Prof. Konaté, M. Oriare Nyarwath
et Amb. Camara**

16h45 : Pause

**17h00 – 18h30 : PANEL 3 : SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE,
TECHNOLOGIES TRADITIONNELLES,
ARTISANATS, ARTS DE VIVRE, ET ARTS
VISUELS**

Président : M. Bouda

Membres : M. Dubois, M. Haman

MARDI 17 DECEMBRE

**9h00 – 10h45 : PANEL 4 : ARTS VIVANTS, ARTS DU
SPECTACLE, ARTS AUDIOVISUELS**

Président : M. Tchebwa

Membres : M. Chifunyize et M. Behanzin

10h45 : Pause

**10h45 – 12h00 : PANEL 5 : LES LANGUES, L'ECRIT ET
L'EDITION :**

Président : M. Odera Outa

Membres : M. Gatera et M. Sagara

**12h00 – 13h00 : PANEL 6 : CULTURE ET DEVELOPPEMENT,
CULTURE ET NEPAD :**

Président : Amb. Camara

**Membres : M. Kovacs, M. Sagnia, M. Mbuyamba, Mr.
Luke Ouma et W. Okeyo**

13h00 : Déjeuner

15h00 – 16h00 PANEL 6 (suite)

16h00 – 18h00 : PANEL 7 : POLITIQUES CULTURELLES :

Président : M. Chifunyize

**Membres : M. Mbuyamba, M. Kovacs, M. Sagnia
et M. Diouf**

MERCREDI 18 DECEMBRE

9h00 – 13h00 : Thèmes du congrès, principaux documents, calendrier de préparation, personnes ressources, sources de financement.

13h00 : Déjeuner

15h00 – 18h30 : Projet de programme du Congrès (composantes, ordres du jour etc.)

**LIST OF PARTICIPANTS
AU EXPERTS MEETING
16-18 DECEMBER 2002**

PARTICIPANTS

1. Dr. Alexis B. ADANDE
Enseignant-Chercheur en Archéologie
O1 BP. 1057
Porto-Novo-Benin ou
Département d'Histoire et d'Archéologie (UAC) Université du Bénin
O1BP 526
Cotonou-Benin
Tel. (229) 330849/224363/Fax: (229) 330849
Email: aladande@hotmail.com

2. Mr. Jacques BEHANZIN
Secrétaire Général Fédération Panafricaine des Cinéastes (FEPACI)
01BP2524
Ouagadougou-Burkina Faso
Tel. (226)310258/(229)900770
Fax. (226)311859/(229)386377
Email: behajack@yahoo.com

3. Mr. Islam BHUGAN
Principal Events Management Officer
Ministry of Arts & Culture
7th floor R. Seeneevassen Building Maillard Street
Port-Louis- Republic of Mauritius
Tel: 00(230)210-0442/Fax: 210-0442
Email: ibhugan@mail.gov.mu

4. Mr. Jean-Claude BOUDA
Directeur General
SIAO 01BP3414
Ouagadougou-Burkina Faso
Tel: (226)373256
Fax 226)373260
Email: jc.bouda@cenatrin.bf

5. Mr. Moussa Makan CAMARA
Ambassadeur Représentant
Permanent de l'Organisation
Internationale de la Francophonie Près de l'Union Africaine
Addis Abéba-Ethiopia
Tel: (251-1)504460/Fax: 504461
E-mail: OIF-RPA@telecom.net.et

6. Dr. Eliezer Kwegly F. CHIDUO
University Research Fellow
University of Dar-Es-Salaam
P.O. Box 35110
Dar-Es-Salaam
Tel. (255) 22 240757
Fax: (255) 741-451852
Chiduo@tuki.udsm.ac.tz

7. Mr. Stephen Joel CHIFUNYISE
Consultant
Children's Performing Arts Workshop (CHIPAWO)
P O BOX. MR11 Marlborough Harare-ZIMBABWE
Tel: (263)4870478/(263)4300925
Fax: (263)4309929
Email: chipawo@mango.zw

8. Mr. Jacques DUBOIS
Consultant International
Box.5554 Addis-Ababa Ethiopia
Tel: (251)1712443/Fax : (251)1 71 24 43
Mobile: (251)19206544
Email: orbis.roh@telecom.net.et

9. Mr. Peter-Jazzy EZEH
Lecturer
Department of Sociology & Anthropology
University of Nigeria
Nsukka-Nigeria
Email: pitjazi@yahoo.com

10. Mr. Augustin GATERA

Retraite de l'UNESCO

Secteur de la Culture

B P 6123

Kigali-Rwanda

Tel: 00(250)82712/Mobile: 00(250)08520081

Fax: 00(250)87216

Email: gatera123@yahoo.com

11. Mr. Mohaman HAMAN

Architecte Urbaniste-CICAT

38, Rue Marx Dormoy

75018 Paris-France

BP 404 Ngaoundere-Cameroun

Tel: 0033142094347/Fax: 0033142094347

Email: haman.mohaman@wanadoo.fr

12. Dr. Augustin HATAR

Senior Lecturer

Head of Department of Fine and Performing Arts

University of Dar-Es-Salaam

P.O. Box 35044

Dar-Es-Salaam

Tel. (255) 22 2410471

Fax: (255) 22 2410471

Email: hatar@udsm.ac.tz

13. Monoko, Corneille K' EH' UM IZE

Secrétaire Permanent du CICIBA-RDC

Ministère de la Culture et des Arts 154/B, Boulevard du 30 Juin

Kinshasa-Gombe

Republique Democratique du Congo

Tel. (00243) 9952807

Email: corneillemonoko@yahoo.fr

14. Prof. Yacouba KONATE

Philosophie et critique d'Art

Université d'Abidjan-Cocody

08 BP 2042

Abidjan-Cote d'Ivoire

Tel: (225)22430706

Email: konatey@ci.refer.org

15. Dr (Mr) Mate KOVACS

Consultant

FORINT UTCA 7

1024 Budapest-Hungary

Tel: 00-361-3169807

Email: kovacs_mate@mailbox.hu

16. Prof. Lupwishi MBUYAMBA

UNESCO Representative

515 Avenida Friederich Engels Maputo-Mozambique

Tel 258-1-493434/ Fax: 258-1-493431

Email: lmbuyamba@unesco.org

17. M.S. Jane Murago MUNENE

Film Maker

P. O. Box 54022

Nairobi-Kenya

Tel. 254 2 3741201

254 2 3745037

Fax. 254 2 3745036

Email: cinearts@nbnet.co.ke

18. Mr. Mathew MUOKI

Chairman

Panafrican OAU Club Kenya (POCK)

P.O. Box 52637

Nairobi-Kenya

Tel: 254-2-810884/ Fax: 254-2-810513

Mobile: 254-2-846587

Email: pock@avu.org

19. Prof. Paul Nchoji NKWI

Executive Director

African Population Advisory Council

Box. 10569-00100

Nairobi-Kenya

Tel: 254-2-724852/Fax: 254-2-724855

Mobile: 254-7220838033

Email: apacafrica@hotmail.com, nchoji@yahoo.com ou

ICASSRT

BP 1862

Younde-Cameroun

Tel: 237-223 4227

20. Dr. George ODERA-OUTA

Lecturer

Address: Department of Linguistics & literature

University of Nairobi

C/o P. Box 21037

Nairobi-Kenya

Tel: 254-733-720839

254-722-918942

Email: georgeouta@yahoo.co.uk

oderaouta@hotmail.com

21. Mr. Washington OKEYO

ICT Consultant

P.O. Box 20530, 00200 CSQ

Nairobi

Tel. (254) 2 2729624

Cel. (254) 733 606219

Email: washokeyo@yahoo.co.uk

22. Mr. Nyarwath ORIARE

Lecturer

Dept of Philosophy University of Nairobi

Box. 30197 GPO

Nairobi-Kenya

Te: 254-2-334234 Ext.28137

254-722-742234

Email: nyarwath@yahoo.com

23. Ms. Irene OTHIENO

Lecturer

University of Nairobi, Department of French

Box. 30197

Nairobi-Kenya

Tel: 254-2-2718717

Email: iothieno@yahoo.com

24. Mr. Luke Wasonga OUMA

Executive Secretary

Panafrican OAU CLUB Kenya (POCK)

P.O. Box. 52637

Nairobi-Kenya

Tel: 254-2-810884/254-722-846587 Fax: 254-2-810513

Email: pock@avu.org/wasonga@avu.org

25. Mr. Emmanuel SAGARA
Secrétaire General ACALAN
Address: Académie africaine des langues
B.P 10 Kouloba
Bamako-Mali
Tel: 00-223-223-84-47/Fax: 00-223-223-84-50
Email: acalan@malinet.ml

26. Mr. Burama SAGNIA
Coordinator
Address: African Itinerant College for Culture and Development
B P 3186
Dakar-Senegal
Tel: 221-8231020/Fax: 221-8222964
Email: b.sagnia@unidep.org/b.sagnia@sentoo.sn
burasagnia@hotmail.com

27. Dr. Alinah Kelo SEGOBYE
(Senior Lecturer in Archeology) Botswana National Cultural Council
Address: University of Botswana History Department (Archeology)
P/Bag 0022
Gaborone-Botswana
Tel: (267)3552186
(267)3972610/71625018
Fax: (267) 585098
Email: Kelo110@hotmail.com/segobye@mopipi.ub.bw

28. Prof. Vincent Gerald SIMIYU
University Lecturer
P.O. Box 30197
Nairobi-Kenya
254-2-2721066

29. Mr. Manda TCHEBWA
Directeur Artistique du MASA
09 B P 2877 Abidjan 09
76, Rue Manzau
Bandalungwa-Kinshasa
Tel: (225)20-213520/20216910
Fax: (225)20-213521/20219519
email: mandatchebwa@hotmail.com
masa@africaonline.co.ci
Email: vgsimiyu@yahoo.com

SECRETARIAT

30.M. Marcel Diouf

Head of Education and Culture Division
P.O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia
Tel. : 51 7 00/51 35 22
Fax . 51 12 03/51 30 36/51 78 44
E-mail marceldiouf@hotmail.com

31.Dr. Laban MASIMBA

Senior Policy Officer
Social Affairs Directorate African Union
P O Box. 3242
Addis-Ababa-Ethiopia
Tel: 251-1-518429/Fax: 251-1-517844

32.Mrs. Beatrice IRANGI

Secretary/Administrative
African Union
International Bureau for Animal Resources (AU/IBAR)
P. O. Box 30786
Nairobi-Kenya
Tel. 254-2-338544/70/76
254-2-220546, 226565
Email: beatrice.irangi@oau-ibar.org
egehizah@yahoo.com

33.Mrs. Marguerite ELIAS

Bilingual Secretary
AU/ADDIS
Addis-Abeba
Tel. 517700/300/Fax. 511203
Email. Marguerite_elias@yahoo.com

34.Ms. Ofelia DA SILVA

Assistant Programme Officer for Culture
UNESCO-Maputo
P.O. Box 1397
Maputo-Mozambique
Tel. 258 1 4944 50/258 1 494503
258 1 493434/ Fax: 258 1 493431
Mobile. 258 82 890081
o.da-silva@unesco.org

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2002

Rapport final

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/1545>

Downloaded from African Union Common Repository